

L'Enseignement

Education

Instruction



Primaire

REVUE MENSUELLE

Organe des Ecoles primaires catholiques de la Province de Québec

SOMMAIRE

Errata, p. 194.—Questions professionnelles, p. 194.—L'âme de l'enfant, p. 194.

PÉDAGOGIE:—"Education moderne et enseignement professionnel," *C.-J. Magnan*, p. 195.—Les tempéraments (*suite*), *A. N. Th. Valiquet, O. M. I.*, p. 198.—Enseignement anti-alcoolique, *R. P. Hugolin, O. F. M.*, p. 201.—Rapport financier de la Commission scolaire catholique de Montréal, p. 208.—Le mouvement scolaire à l'étranger: L'enseignement primaire en Finlande, p. 209.

DOCUMENTS OFFICIELS:—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: Session de novembre 1909, *J. N. Miller, Secrétaire*, p. 211.

MÉTHODOLOGIE:—La rédaction à la petite école, *H. Nansot*, p. 219.—Arithmetic, *J. Ahern*, p. 222.—Leçon de choses: Le tabac, p. 224.—Jeanne Mance, *N. E. Dionne*, p. 225.—Questions de grammaire, p. 228.—Analyse littéraire, p. 230.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE:—Instruction religieuse, p. 232.—Langue française: Cours élémentaire, p. 233—Cours moyen, p. 235—Cours supérieur, p. 238.—Enseignement spécial: Enseignement anti-alcoolique, p. 243.—Agriculture, p. 244.—Mathématiques: Arithmétique, p. 246—Langue anglaise, p. 253.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR:—Association des Institutrices catholiques de Québec, *M.-Lse Pepin*, p. 254.—Une galerie historique intéressante, p. 255.—Ouvrage approuvé, p. 255.—Avis important, p. 256.—Correspondance, p. 256.—Changements ministériels, p. 256.

ILLUSTRATION:—La tombe de Crémazie—Cimetière du Havre, p. 193.

C. - J. MAGNAN, DIRECTEUR - PROPRIÉTAIRE

Boite 125, H.-V. Québec.

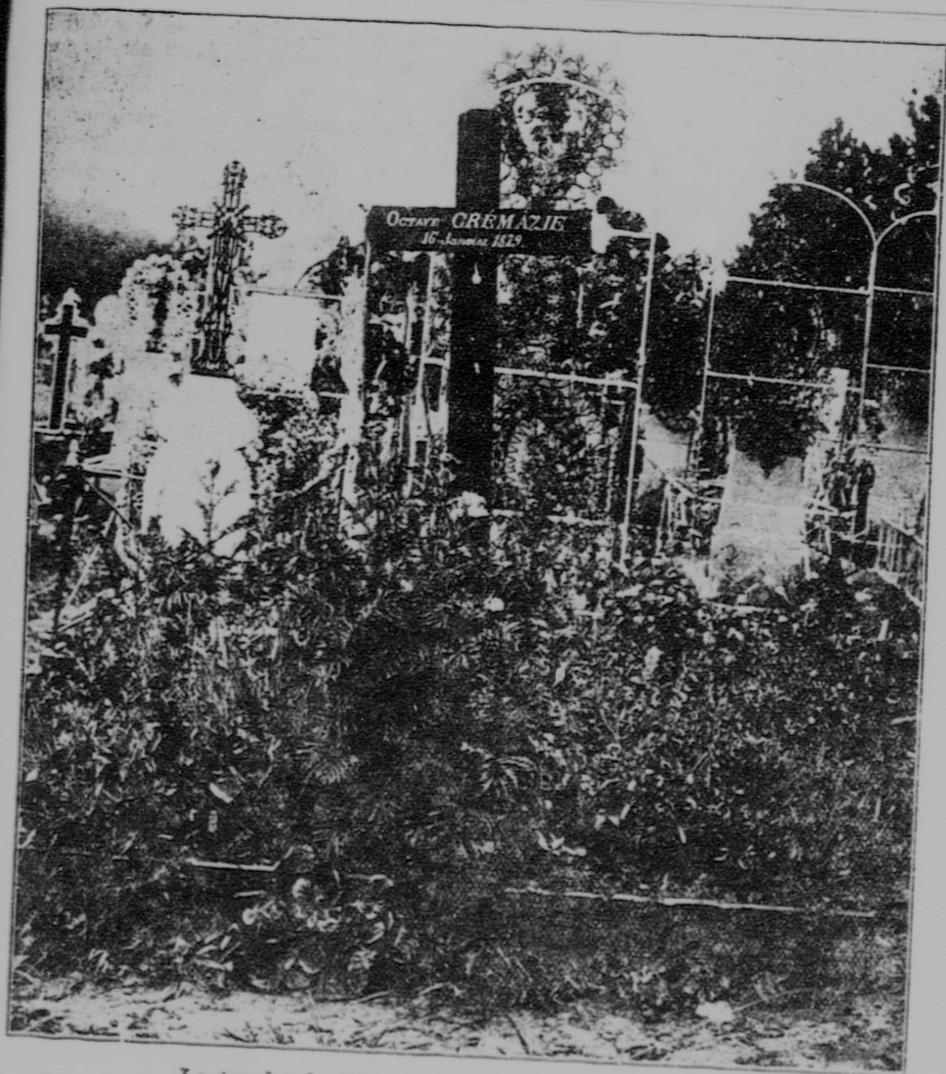
Typ. DUSSAULT & PROULX. Québec.

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN,

Propriétaire et Rédacteur-en-chef



La tombe de Crémazie - Cimetière du Havre

Le 26 mars dernier, le directeur de *L'Enseignement Primaire* avait le bonheur de sagenouiller sur la tombe de notre poète national, Octave Crémazie. La vignette ci-dessus est la reproduction d'une photographie gracieusement adressée à notre revue par M. Gaulin, consul des Etats-Unis au Havre. Un monument durable remplacera bientôt l'humble croix de bois noir, grâce à la Société Saint Jean-Baptiste de Québec, devenue propriétaire du coin de terre où repose l'immortel auteur du *Drapeau de Carillon*.

ERRATA

Livraison d'octobre, page 78, au lieu de *ridiculariser*, lire *ridiculiser*.

Questions professionnelles

« Où trouverai-je un ouvrage contenant les règlements scolaires qu'une institutrice doit connaître? *M.-Lse R.*

RÉPONSE:—Au Département de l'Instruction publique, Québec, se trouvent les *Règlements refondus* du Comité catholique, ouvrage qui vous renseignera sur les questions que vous posez.

« Lorsqu'une institutrice change de municipalité, ou qu'elle cesse d'enseigner, a-t-elle le droit de détruire le registre des visiteurs, contenant les témoignages qu'elle a obtenus de l'inspecteur ou des commissaires?—*G. C., Inst.* »

Réponse.—Evidemment, non.

« L'institutrice d'une école modèle assez nombreuse, tout en ayant une assistante, peut-elle préparer une élève pour le brevet sans préjudice pour sa classe?

« Cela paraît un peu difficile, car l'enseignement devient individuel pour plusieurs matières.

« Pour éviter les critiques et préparer cette aspirante avec succès, l'institutrice doit-elle se sacrifier en dehors des heures de classe dans l'intérêt d'une seule élève?—*M. M., Inst.*

Réponse.—Pendant les heures de classe, une institutrice n'est tenue d'enseigner que les seules matières portées au programme d'études. L'institutrice d'école intermédiaire même n'est pas obligée de dépasser le programme. En dehors des heures de classe, elle est absolument libre d'enseigner ou non aux aspirantes au brevet les matières qui ne sont pas sur le programme intermédiaire.

L'âme de l'enfant

Tant qu'elle n'a pas été déflorée par le vice, l'âme de l'enfant nous attire. Nous aimons cette grâce ingénue, ces jolis étonnements, cette impatience de vivre et de comprendre qui se trahit dans « la voix qui veut tout dire, les pleurs vite apaisés, » et jusque dans la gaucherie charmante du geste. Sous la touche des moindres objets qui l'effleurent, au souffle de toutes les brises qui passent, elle vibre, et c'est tout un clavier délicat d'où les pensées et les désirs s'envolent en notes rapides et brillantes.

Et toutes ces notes sont pures et toutes ces pensées et tous ces désirs sont candides: et, plus que leur gentillesse, c'est cette candeur des enfants qui nous émeut. Là est le secret de l'amour que le Sauveur avait pour eux: à travers le cristal de leur regard, il découvrait comme un petit coin du ciel. Et là aussi est le secret du charme apaisant que leur présence répand autour d'eux jusque dans les cœurs troublés et qui faisait dire au poète:

Que les plus tristes fronts, les plus souillés peut-être
Se dérident parfois à voir l'enfant paraître
Innocent et joyeux.

Cette pureté de l'enfant, bien qu'elle n'ait pas encore la mâle beauté que donne la lutte, nous inspire le respect comme toute chose divine. Nous sentons bien que c'est une fleur exotique qui vient du ciel et que seules peuvent toucher des mains maternelles ou virginales. Aussi les païens eux-mêmes s'arrêtaient émus devant cette jeune majesté inconsciente d'elle-même: « Respect à l'enfant, disait Juvénal. Si tu veux faire le mal, que ce ne soit pas en sa présence. »

*Maxima debetur puero reverentia! Si quid
Turpe paras, pueri ne tu contempseris annos.*

Le P. COUBÉ.

PEDAGOGIE

'Education moderne et enseignement professionnel'

Tel est le titre d'un important ouvrage que vient de publier M. Edmond Saucier, de Louiseville. L'auteur, un *primaire*, a consacré trente ans de sa vie à l'enseignement : 18 ans dans la province de Québec et 12 ans dans Ontario. Tous les degrés de l'école primaire lui sont donc familiers ; aussi son livre est-il marqué au coin du véritable savoir que seule l'expérience donne. Ajoutons que chez M. Saucier, la science s'ajoute à l'expérience. Bien que l'auteur se défende de toute intention littéraire, son livre n'en est pas moins écrit dans un style très agréable. Avec une clarté et une correction que plus d'un *secondaire* pourraient lui envier, M. Saucier développe sa pensée sans effort et avec une grande précision.

Quel but poursuit notre confrère dans son livre?—Laissons répondre l'auteur lui-même :

« Notre système scolaire, qui a grandi et s'est développé avec notre nation prédestinée, fait partie de notre patrimoine national, au même titre que nos superbes forêts et nos incomparables richesses minières.

« Tout cœur qui sent s'agiter en lui la flamme de l'amour du sol natal, éprouve le besoin de se dévouer à l'accroissement de ce qui constitue la richesse du domaine national, et à la défense de ce précieux héritage, contre les assauts de quiconque aurait conçu le sinistre projet d'en anéantir quelque portion, si minime soit-elle. » (1).

C'est donc au perfectionnement de notre système scolaire que désire travailler M. Saucier. Cette tâche qu'entreprend notre confrère est bien la nôtre aussi. Depuis vingt-cinq ans, nous lui avons consacré le meilleur de notre vie.

Nous saluons donc en l'auteur de l'*Education moderne* un confrère d'arme, qui, dès son premier coup, se révèle un maître.

Les chapitres qui traitent des *Ecoles complémentaires* et de la formation *professionnelle* des instituteurs offrent un grand intérêt. Avec raison, M. Saucier dit : « Le point faible de notre système scolaire, c'est l'absence d'un entraînement professionnel sérieux, chez un trop grand nombre de nos instituteurs » (2).

Et à la page suivante : « Et nous osons affirmer que quiconque examinera de près ce côté defectueux de notre organisation scolaire, et comparera notre situation, sur ce point, avec celle des autres pays, sera, comme nous, frappé de la vérité de cette assertion. »

(1) Avant-propos, page 8.

(2) Page 109.

M. Saucier en est arrivé à cette conclusion après avoir vu fonctionner de près la seule organisation d'entraînement professionnel d'Ontario. Combien plus convaincu serait-il encore si, comme nous, il avait eu l'avantage d'étudier sur place les écoles normales de la France, de la Belgique et de la Suisse. Les systèmes en vigueur dans ces divers pays (1) conviennent mieux au tempérament canadien-français que celui d'Ontario. Ce dernier n'est qu'une copie du système américain créé pour les besoins de l'âme saxonne.

Malgré la valeur de l'école normale américaine, elle ne répond pas absolument aux aspirations de l'âme canadienne, fille de la grande âme française dont les sources d'idéal se trouvent sur les sommets latins eux-mêmes.

Certes, nous devons emprunter à Ontario et aux États-Unis ce qui convient à notre situation particulière en Amérique, mais n'oublions pas que les écoles normales de la France—tant les écoles normales catholiques que les écoles normales officielles, au point de vue pédagogique bien entendu—doivent rester les modèles des écoles de pédagogie de la province de Québec.

D'ailleurs, c'est sur les écoles normales de la France, qu'en 1857, M. Chauveau calqua celle de Laval, à Québec et celle de Jacques-Cartier, à Montréal.

Nous ne saurions trop approuver tout ce que M. Saucier dit à propos de l'entraînement professionnel. Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de soumettre aux membres du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, rapport préparé avant la publication du livre de M. Saucier, nous nous rencontrons sur plus d'un point avec l'auteur de *L'Éducation moderne*. Comme M. Saucier, nous sommes convaincu que si nous voulons conserver à notre organisation catholique d'enseignement primaire tout son prestige et lui faire produire tout le bien que l'on a droit d'attendre d'elle, il importe de compléter nos écoles normales, d'en augmenter le nombre, afin de pouvoir confier toutes nos écoles primaires à des personnes préparées à l'enseignement.

M. Saucier soulève une grave question à la page 113 de son livre, quand il dit des Congréganistes de France: « La question des brevets connexe à celle de l'entraînement professionnel, a été, dans le principe, le sujet de cette question, qui s'est terminée, après que d'autres causes l'eussent encore aggravée, par la récente expulsion, si brutalement exécutée. »

M. Saucier conclut aussi du fait, que les religieux s'efforcèrent alors d'ouvrir, à côté des écoles gouvernementales, des écoles libres, soutenues par la charité privée, que « Ceci eut pour effet de développer de plus en plus, sur le sol français, un antagonisme regrettable entre l'école dite laïque, et l'école tenue par des religieux » (2)

Ici nous ne partageons pas l'opinion de M. Saucier. Voici pourquoi: Pour enseigner dans une école libre, en France, depuis 1886 (3), il faut pos-

(1) Ici, je ne parle qu'au seul point de vue pédagogique.

(2) *L'Éducation moderne*, page 113.

(3) Titre III de la loi de 1886.

séder un brevet. Et l'histoire nous apprend que depuis cette date déjà reculée jusqu'à 1904, les congrégations enseignantes se sont conformées à la loi en se soumettant aux examens officiels.

Néanmoins, l'école libre n'a pas trouvé grâce devant le gouvernement. Et en ouvrant des écoles libres conformément à la loi de 1886, les congréganistes demeuraient dans la légalité. De quel droit peut-on les accuser d'avoir développé « un antagonisme regrettable » entre l'école laïque et l'école libre? Jusqu'en 1904, les religieux, en vertu de la loi, avaient le droit d'ouvrir des écoles libres. Ils se conformèrent à la loi, mais leurs ennemis les condamnèrent quand même.

D'ailleurs, les religieux pouvaient-ils entrer dans l'enseignement officiel? — Le caractère neutre des écoles, depuis 1882, s'y opposait. Les évêques de France n'auraient pu permettre aux congréganistes d'accepter la direction de telles écoles, écoles formellement condamnées par l'Église.

Certes, nous reconnaissons que la formation professionnelle est indispensable à tous les instituteurs: congréganistes comme laïques. Mais nous croyons qu'il est excessivement dangereux de pousser l'État à exiger un brevet officiel des religieux enseignants. Ne vaut-il pas mieux compter sur la sagesse et la prévoyance de nos évêques pour créer en temps opportun des écoles professionnelles pour les congréganistes. Ces écoles, sérieusement organisées au point de vue pédagogique, délivreraient des diplômes d'enseignement à ceux qui en auraient suivi les cours avec succès. L'État, si bien disposé chez nous, agréerait ces brevets avec la plus grande satisfaction. Déjà, je gouvernement de Québec — et cela depuis cinquante ans — donne aux instituteurs congréganistes le bénéfice de l'*équivalence*.

De cette façon, il serait pourvu à l'entraînement professionnel des congréganistes sans cependant aliéner les droits de l'Église.

M. Saucier rappelle que c'est saint Jean-Baptiste de la Salle qui, le premier, songea à l'établissement des écoles professionnelles pour la formation des instituteurs. Nous n'avons donc aucune raison de douter qu'aujourd'hui, en présence des besoins nouveaux, nos congrégations enseignantes ne soient prêtes à seconder nos évêques dans la grande œuvre de la formation professionnelle des instituteurs.

Déjà quelques communautés donnent à leurs novices une bonne formation professionnelle, et poursuivent cette formation même après le noviciat. C'est là une vérité qu'il serait injuste d'ignorer, et qui démontre combien il serait facile dans la province de Québec de mettre les congrégations enseignantes à l'abri des coups de main de l'État qui, dans presque tous les pays, feint d'ignorer que l'Église a à sa disposition les moyens nécessaires pour pourvoir efficacement à la formation de ses maîtres.

Nous ne pouvons non plus souscrire à cette prétention de M. Saucier: « que l'usage habituel de ces moyens d'émulation permanents artificiels (les récompenses), est formellement condamné par les meilleures autorités en science pédagogique » (1).

(1) *Education moderne*, page 40.

Avec le chanoine Barès, nous croyons « que l'émulation a le précieux avantage de donner du goût et de l'entrain pour le développement des diverses facultés de l'enfant ; elle contribue à inspirer l'amour de l'école et de tout ce qui s'y rattache ; elle sert de stimulant à la volonté pour triompher de tous les obstacles qui s'opposent au perfectionnement des facultés et pour lui faire prendre les moyens les plus efficaces et les plus directs, en vue d'aboutir à de sérieux résultats » (1).

Nous le savons, l'émulation expose à des dangers ; mais s'il en est ainsi, c'est la faute des maîtres.

Ces quelques restrictions faites, nous ne craignons pas d'affirmer que l'*Éducation moderne* de M. Saucier est un livre supérieur. Nous en recommandons la lecture à ceux que préoccupe le problème vital de l'éducation publique.

C.-J. MAGNAN.

LES TEMPERAMENTS (Suite) (2)

IV. *Tempérament lymphatique ou flegmatique, ou pituiteux*

La lymphe ou le flegme est une humeur transparente et très fluide qui circule dans nos membres. Il paraît que c'est la prédominance de cette humeur qui influe sur le tempérament.

Si vous trouvez le rapport ou la liaison de ces deux choses, vous voudrez bien m'en donner des nouvelles.

Les lymphatiques sont des heureux de ce monde. Jugez-en : Ils ont bon appétit, ils arrivent sans peine à l'embonpoint, ils ont le sommeil facile et profond, ils ronflent comme de gros tuyaux d'orgue, sans soucis des voisins qui n'aiment pas la musique nocturne ; ils sont portés à la paresse et cela se voit dans leurs traits sans coloris et sans expression ni émotion d'aucune sorte.

Le froid les laisse insensibles, les grandes chaleurs les font souffler plus fort sans pourtant les impatienter ; leurs mouvements manquent de vivacité, et ils sont toujours en retard ; la trompette du jugement devra sonner deux ou trois fois pour eux, et ils arriveront plusieurs quand tout sera fini.

Ils n'ont ni grands vices ni grandes vertus, beaucoup de calme, de patience et de stabilité ; ils ne changent pas facilement leurs habitudes et sont contents des autres et d'eux-mêmes.

(1) *Directoire pédagogique*, p. 532.

(2) Conférence donnée par le R. P. A.-N.-Th. Valiquet devant l'Association des Institutrices de Québec, le 6 juillet 1909.

Leur imagination est un peu engourdie, leur parole lente, leurs gestes presque nuls ou peu expressifs; mais avec cela, beaucoup de sens commun et de vie pratique.

La vertu leur est facile, mais peu méritoire; par faiblesse, ils se laissent facilement entraîner et peuvent contracter des habitudes dont ils ne savent pas se corriger. Étant donné qu'ils ne s'émeuvent de rien, vous ne les voyez jamais s'irriter, excepté peut-être si vous les poussez à la dernière extrémité; ils peuvent alors devenir, comme on dit vulgairement, des moutons enragés, et se porter à des résolutions funestes qu'ils exécutent avec ce sang-froid qui les a fait longtemps patienter. Mais la plupart du temps leur flegme est tel qu'il désarme ceux qui s'irritent ou font des scènes.

Un exemple:

Lorsque l'incendie éclata au faubourg St-Jean, dans la nuit du 8 juin 1881, en quelques minutes, toute la ville était sur pieds. Dans la maison des Oblats de St-Sauveur, tous les Pères sortirent de leurs chambres et quelques-uns voulaient voler au secours des malheureux. Seul le bon Père Grenier, supérieur, dormait. Deux Pères frappent à la porte, pour lui demander la permission de sortir: "Père supérieur, tout le faubourg est en feu!" —Oui! eh bien! laissez brûler," et il se rendort, pensant bien qu'on viendrait l'éveiller si le feu descendait jusqu'à la maison.

Les caractères issus de ces tempéraments sont les caractères froids, lents, calmes et insensibles. Leur mauvais côté, c'est la paresse et la difficulté à prendre des résolutions énergiques. Leur bon côté, c'est l'amour de la paix, la patience et la douceur. Qualités très précieuses qui contrebalancent amplement les défauts.

Avec un peu de zèle pour exciter ces natures froides et indolentes, on peut les porter au bien et leur faire occuper si non les premières places, du moins, un rang d'honneur dans les choses intellectuelles, dans l'Eglise et dans la société.

Les bons religieux et les bonnes religieuses, non pas ceux qui brillent, mais ceux qui sont heureux et font le bonheur des autres; de même, les bons maris, toujours contents de leur femme; les bons pères de famille, insensibles aux cris, aux pleurs et au tapage des enfants, sont tirés de cette classe de tempérament.

Avis aux intéressés!

Rappelez-vous ce trait de la vie de sainte Scolastique qui, voulant retenir son frère saint Benoît auprès d'elle, se met en prière, fait éclater la foudre et l'orage, en sorte que le saint moine ne put partir. "Dieu te pardonne, ma pauvre sœur, l'ennui que tu me causes: quel scandale pour mes religieux, quand ils sauront que j'ai passé la nuit hors du monastère!...—Sois tranquille, reprend Scolastique avec flegme. Je t'ai demandé de rester avec moi; tu ne l'as pas voulu; j'ai demandé à Dieu, et Il m'a exaucé. Sors maintenant si tu le peux." Et ces deux grandes âmes passèrent la nuit à louer le Seigneur, pendant que l'ouragan faisait rage au dehors.

Trois jours après, saint Benoit vit l'âme de sa sœur s'envolant au ciel sous la forme d'une colombe.

V. *Tempérament mélancolique ou atrabilaire*

Il provient, dit-on, de la prédominance d'une bile épaisse ou visqueuse qu'on appelait autrefois *bile noire*, d'où le nom d'*atrabilaire*.

Mais aujourd'hui on pense que la bile noire n'a jamais existé que dans l'imagination des anciens.

Ce qui est certain c'est qu'il y a des tempéraments mélancoliques; mais il ne fait pas bon de leur crier ce qualificatif sur les places où l'écho ne répéterait que les deux dernières syllabes.

Les signes extérieurs de ce tempérament sont les mouvements énergiques, mais lents et circonspects: une attitude triste, austère, inquiète; un air abattu ou découragé; des yeux brillants ou noyés dans les larmes.

Les signes moraux sont: une imagination assez vive, mais voyant tout en noir, portée à la rêverie et à des images toujours attristantes; l'amour des lectures romanesques, tristes, effrayantes, dramatiques; le dégoût du monde, l'attrait de la solitude et du recueillement; une certaine tendance à la critique, à la médisance, au mécontentement, à la dispute et aussi aux scrupules.

Les caractères qui cadrent le mieux avec ce tempérament sont les caractères inquiets, réfléchis, jaloux, vindicatifs, méfiants, austères, méditatifs.

Comme vous le voyez, il y en a de bons et de mauvais: ce sont des tendances qui se corrigent, se modifient, s'améliorent selon la direction qu'elles reçoivent et qui toutes peuvent devenir bonnes sous l'empire de l'autorité aidée de la bonne volonté et du secours d'en haut.

On peut dire que c'est un tempérament malheureux dont la passion dominante est l'orgueil nuancé de jalousie et de susceptibilité; mais il a son bon côté et son attrait vers le bien; il porte assez facilement vers les choses de Dieu, la solitude et la méditation, la crainte et l'horreur du mal, la mortification et l'éloignement des plaisirs mondains.

Nombreux sont les saints, les savants, les littérateurs, les poètes surtout, les artistes en musique et en peinture qui se sont illustrés grâce à ce tempérament mélancolique.

Combien en effet, par dégoût du monde, ou par crainte du péché et de la damnation, se sont exilés volontairement, ont peuplé les déserts! Combien ont renoncé à la société et à tout ce que nous considérons comme le bien-être, pour jouir plus largement des délices de la science, des lettres et des arts!

Une institutrice qui se trouve en face d'un tempérament mélancolique, doit bien se persuader qu'elle peut en tirer beaucoup de bien, en dirigeant ses tendances vers un idéal intellectuel, moral et religieux. Elle doit le ramener doucement vers la sociabilité, les conversations joyeuses, les récréations enjouées, afin de guérir la tristesse et le découragement. Le travail sera long, le succès peu apparent; mais le mérite certain. (*A suivre*).

Enseignement anti-alcoolique

Rapport présenté par le R. P. Hugolin, Franciscain, au 1er congrès de tempérance de Montréal, partie ouest, tenu à Ville-Saint-Pierre, le 25 octobre 1909.

Ce rapport a pour objet l'enseignement anti-alcoolique à l'école. Ce n'est pas un programme que je présente; je désire plutôt rappeler l'importance de cet enseignement et dire l'initiative prise en d'autres pays en cette matière. Ensuite, faire connaître sommairement la législation scolaire de tempérance dans les différentes provinces du Canada, et m'attarder plus longuement à la législation de notre province. Enfin, rechercher dans quelle mesure l'enseignement anti-alcoolique est actuellement donné dans nos écoles et esquisser ce qui me paraît être le développement possible et souhaitable de cet enseignement dans l'avenir.

I

Est-il besoin d'insister sur le rôle de premier ordre que peut tenir l'école dans la lutte anti-alcoolique? Pour en douter, il faudrait méconnaître tout à la fois et l'importance de l'éducation en général, selon le mot de Leibnitz: « Donnez-moi l'éducation en main, et je changerai l'aspect du monde, » et la nécessité de former une génération sobre, prémunie contre les séductions de l'alcool, et aguerrie pour les futurs combats contre cet ennemi de notre race—importance et nécessité trop évidentes pour que je sois tenté de les appuyer de raisonnements. Aussi bien, surprendrai-je quelques-uns en disant que, au sein même de certains congrès anti-alcooliques comme celui-ci, mais de portée mondiale, comme le VIIe congrès international contre l'abus des boissons alcooliques tenu à Paris en 1899, on a prétendu amoindrir le rôle de l'école et mettre en doute l'importance de l'enseignement anti-alcoolique. Je me hâte d'ajouter, pour ne pas me donner l'air de chercher le paradoxe, que l'efficacité de l'enseignement spécial seule a été contestée, et encore était-ce avec des palliatifs tels que vraiment l'auteur de cette opinion risquée se trouve à plaider en somme en faveur de l'école. Je cite:

« Il est inutile de vous démontrer que l'instruction, même l'éducation éducatrice, est très surfaite. Bien que convaincu, moi aussi, que nous autres instituteurs, nous pouvons avoir une grande influence sur les générations futures—pourvu que nous donnions notre *cœur* à nos élèves et les regardions et traitions comme nos *enfants*—je ne suis pas assez naïf pour m'imaginer être plus puissant à la fois que l'hérédité et le milieu. L'influence de l'éducation est-elle si grande sur les enfants de dégénérés que par elle l'action de la dégénération s'arrête? Une nutrition et un habillement insuffisants, une mauvaise demeure, un traitement sans amour, ce qui est souvent le sort des enfants des prolétaires, et tant d'autres tristes circonstances ont un effet démoralisant et corrupteur sur le caractère de nos élèves. Si nous autres instituteurs nous étions en état de neutraliser ces effets démoralisants,—ce serait superbe, pour l'enfant, pour la société et... pour notre propre vanité. Mais j'ai grand peur qu'il n'en soit pas ainsi!

« Et c'est justement ce doute qui me fait voir tout de suite un grand danger en un parti qui attend tout ou presque tout de l'éducation à l'école, aussi dans notre lutte

contre l'alcoolisme. Les hommes de ce groupe ont donc (et ils le disent!) : Si nous avons l'enfant, à nous l'avenir; pour cela, gagnons partout les enfants en ligues et en sociétés, afin que nous les ayons tout à fait sous notre influence. Et l'on croit qu'alors l'affaire est en règle et que hors de là rien ne peut plus être fait pour la propagation de la cause de la tempérance. C'était la crainte de ce danger-là qui me poussait à écrire déjà dans mon rapport pour le Congrès de Bruxelles en 1897:—Que, pour cette raison, on ne dise pas toujours: l'école, l'école! mais qu'on commence par être abstinent soi-même et par gagner son voisin ou son ami pour la cause, afin que le travail des institutions soit vraiment prospère.—

« Si nous nous efforçons sérieusement de chercher vraiment pour l'enfant ce qu'il y a de meilleur, il nous faut intervenir partout où se font sentir des influences nuisibles à l'enfant dans son corps et dans son âme, et qui, peut-être, le corrompent jusqu'au fond pour toute sa vie—et pour beaucoup de vies après lui encore. Agissons aussi sur les parents, afin que l'atmosphère dans laquelle l'enfant respire chez lui soit aussi pure que possible. Et n'hésitons pas non plus à collaborer, de tout notre cœur et avec dévouement, à tout ce qui peut faire de ces parents de véritables éducateurs » (1).

D'où il ressort seulement que l'enseignement sans la conviction et l'exemple des institutrices et des institutrices serait un non-sens, et que l'enseignement, même soutenu des sincères convictions et des parfaits exemples de ceux-là, ne suffirait pas à lui seul à nous justifier d'attendre tout ni même beaucoup de l'école, si les parents et l'entourage des enfants ne concourent à cette éducation, à tout le moins en ne lui nuisant pas, et si les citoyens ne coopèrent de leur côté à la formation anti-alcoolique de l'enfance en aidant à son développement moral.

Et l'auteur du rapport cité ne veut pas que l'on donne une autre portée à ses paroles, ni qu'on le juge opposé en principe à l'action scolaire anti-alcoolique. Il nous en prévient :

« Conclure de tout ce qui précède que je suis d'avis que provisoirement il faut renoncer à faire de la tempérance parmi les enfants, serait tout à fait contraire à mon intention: mon travail à l'école et mes efforts pour persuader à mes collègues de donner à leurs enfants l'exemple de l'abstinence sont là pour démentir une pareille conclusion. Avertir du danger qu'il y a à surfaire notre influence sur les enfants, voilà le but de cette introduction.

« Assurément, à côté de la propagande pour les adultes il faut pour les enfants un avertissement sur le danger menaçant, il faut l'enseignement qui fait connaître l'ennemi, et surtout l'exemple de l'instituteur, qui seul peut donner force et chaleur à ses paroles et animer l'enfant à faire de même. Si ces deux pouvoirs, école et famille, collaborent, il y aura sans doute plus de chance pour que la génération future grandisse meilleure que la génération actuelle. »...

Oui, l'idéal serait que l'école et la famille collaborent à la formation anti-alcoolique de l'enfance. Hélas! il n'en va pas toujours de la sorte, d'où les avertissements de M. Van der Woude. Et c'est sans doute par des préoccupations de même ordre sur l'influence pernicieuse extra-scolaire que doit s'expliquer le fait suivant:

Lors de l'enquête royale instituée en 1897 sur le *Trafic des liqueurs au Canada*, 300 circulaires furent adressées par les commissaires enquêteurs à tous les juges et magistrats du Dominion, personnages sans doute très éclairés. Ces circulaires por-

(1) Rapport de M. Van der Woude sur les *Sociétés de Tempérance scolaires et post-scolaires*.

taient une série de questions, parmi lesquelles celle-ci qui nous intéresse directement : « Dans votre opinion, la diffusion plus générale de faits et d'informations parmi toutes les classes, par les écoles, les établissements d'éducation et autres médiums, concernant les effets de l'intempérance, serait-elle un moyen plus approprié qu'une loi prohibitive ou que l'option locale pour assurer de bons résultats et d'un caractère permanent? » (1)

Il y eut 161 réponses, dont :

79 affirmatives, 46 négatives, 36 imprécises.

Ce qui m'étonne, ce ne sont pas les 79 réponses favorables à l'enseignement anti-alcoolique, ce sont les 46 qui lui préfèrent la prohibition ou même l'option locale, et les 36 qui ne savent pas choisir.

Certes, enlever la boisson à un buveur est plus radical que de l'amener à y renoncer en formant ses convictions. Reste à savoir si le moyen est aussi efficace. Pour ma part, je ne le crois pas. Mais je ne veux pas m'égarer ici dans une thèse anti-prohibitive. Au reste, on peut croire que les 46 juges dissidents avaient plus en vue les adultes que les enfants dans leur préférence donnée à la prohibition, et que si on leur eût ainsi posé la question : « Croyez-vous à l'efficacité de l'éducation anti-alcoolique? » Sur 161 réponses il y eût eu 161 OUI.

Et c'est bien le sentiment unanime des éducateurs et des tempéranciers militants. Pourrait-il y avoir deux opinions sur un tel sujet? Les divergences de vues ne peuvent exister que sur la nature de l'enseignement anti-alcoolique et sur la part qu'il lui faut tailler au programme des études : question importante et toute pratique à laquelle j'arriverai tout à l'heure.

Au reste, l'enseignement anti-alcoolique a été l'un des principaux objectifs des sociétés de tempérance en Europe et aux Etats-Unis, et là et dans la mesure où les Gouvernements ont compris le bien fondé de leurs réclamations en décrétant cet enseignement, le pays se libère de façon indiscutable de la tyrannie de l'alcool.

II

En Europe plusieurs contrées, trois notamment : la France, la Belgique et la Norvège ont inscrit la tempérance au programme des études.

D'abord la France. En 1806, sur la proposition de M. Buisson, le Ministre de l'Instruction publique, M. Poincaré, constitua une commission chargée d'étudier un programme d'enseignement anti-alcoolique. A la suite du rapport de cette commission parut, le 9 mars 1807, une circulaire ministérielle, restée célèbre dans le monde anti-alcoolique français, puisqu'elle inaugurerait l'enseignement si ardemment désiré.

« J'ai pensé, écrit le Ministre, qu'il appartient à l'Université de donner l'exemple. Elle y est d'autant plus intéressée que son œuvre serait stérile, si, après tant de généreux efforts pour former les intelligences et les âmes des enfants, l'alcoolisme pouvait compromettre chez eux, avec la vie physique, la vie intellectuelle et morale. Il importe de leur signaler de bonne heure, le danger, de leur inspirer la crainte et le dégoût de l'alcoolisme, de leur en faire comprendre toutes les conséquences. Les professeurs et les instituteurs s'acquitteront de ce rôle avec la conscience de faire œuvre de bien public. Je leur recommande de donner ces notions sous la forme la plus simple, la plus familière, et, par suite, la plus pénétrante; de faire appel à la réflexion des enfants, en un mot, de convaincre encore plus que d'enseigner. En dehors du pro-

(1) Report of the Royal Commission, 1895, p. 56.

gramme, en dehors des heures de classe, je leur serai reconnaissant de tout ce qu'ils pourront faire pour que leurs leçons et leurs conseils soient suivis de résultats: conférences aux adultes, sociétés de tempérance, etc. »

Par cette circulaire, les professeurs de l'Université et de l'Enseignement secondaire étaient invités à s'associer à cette œuvre, particulièrement en donnant des conférences aux étudiants.

La circulaire était accompagnée de programmes, les uns destinés aux lycées et aux collèges, les autres aux écoles normales et aux écoles primaires. Le programme des écoles primaires intéresse plus directement le sujet que je traite. M. Bayet, représentant le Ministre de l'Instruction publique en France au VII^e congrès international déjà cité, nous édifie sur la nature et la portée de ce programme. « En ce qui concerne l'enseignement primaire, dit-il, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'on se garde bien d'ajouter tout simplement aux programmes antérieurs cinq ou six leçons sur l'alcoolisme plaquées au hasard; on veut que l'enseignement anti-alcoolique s'insinue dans toutes les études, qu'il soit donné sous toutes les formes, qu'il figure à l'enseignement des sciences physiques et naturelles, mais en même temps à l'enseignement de la morale, qu'il reparaisse dans le choix des dictées, des lectures et même des problèmes, qu'en un mot, par tous les moyens possibles, l'attention de l'enfant soit sans cesse mise en éveil sur les dangers de l'alcoolisme. »

Et la volonté du Ministre fut écoutée, et les programmes mis en pratique. M. Bayet le constate avec bonheur, deux ans plus tard.

« Le Ministre avait indiqué que, dès l'année suivante, il tenait à ce que les Inspecteurs d'Académie, par des rapports précis, le missent au courant de ce qui avait été fait, et, s'il y avait lieu, des résultats qu'ils auraient déjà pu obtenir.

« Ces rapports ont été déponillés au Ministère de l'Instruction publique, et un Inspecteur d'Académie, M. Pellisson, en a fait l'objet d'une étude d'ensemble, qui a paru dans le numéro de janvier de la *Revue Pédagogique*. Je ne puis pas songer à analyser ici cet article qui entre dans beaucoup de détails. Je ne signalerai que quelques points.

« Ce qui frappe tout d'abord, c'est que la circulaire et le programme ministériels ont trouvé un terrain bien préparé, que, dans bien des endroits déjà, les instituteurs qui ont à donner l'éducation civique, avaient compris que l'enseignement anti-alcoolique en était une partie intégrante, bien qu'il ne figurât pas au programme. Mais la circulaire ministérielle est venue fortifier leur courage et en même temps encourager leurs efforts.

« Ce qui frappe ensuite dans cet article, c'est que ni les professeurs des Ecoles normales, ni les instituteurs ne se sont contentés d'appliquer docilement les programmes qui leur étaient envoyés; ils les ont médités et ils ont cherché, selon les régions, selon le caractère des populations, le meilleur moyen de les adapter soit aux élèves, soit aux auditeurs dans les conférences complémentaires de l'école. »

Et ce zèle des instituteurs fut-il récompensé par quelque résultat consolant? Certes, oui, et un an à peine après l'application du programme anti-alcoolique, l'enseignement scolaire portait déjà des fruits. Écoutons encore M. Bayet, dans le rapport cité:

« En résumé, il est bien évident que ce n'est pas après une première campagne, une campagne d'un an, qu'on peut chanter victoire; mais cependant certains faits méritent déjà d'être signalés.—On m'assure, dit l'Inspecteur d'Académie de La Charente, que dans diverses localités les cabaretiers ont vu diminuer leur chiffre d'affaires.

et même que quelques-uns ont dû fermer boutique.—Dans une localité du Rhône, un instituteur affirme que depuis l'organisation des conférences, la consommation de l'alcool a sensiblement diminué. Et enfin, c'est le témoignage le plus curieux, dans la Puy-de-Dôme, tout récemment, un inspecteur primaire entendait un voyageur en spiritueux dire :

« Les commissions se font rares, les maîtres d'école, oui, les maîtres d'école font depuis quelque temps une campagne qui ne laisse pas que d'être inquiétante pour nous. »

Depuis dix ans sans aucun doute les effets de l'enseignement anti-alcoolique en France se sont faits de plus en plus sentir, car le Ministère de l'Instruction publique n'a cessé de pousser à cet enseignement, d'en renforcer le programme et d'en sanctionner l'exécution. C'est ainsi que le 12 novembre 1900, le Ministre adresse aux instituteurs et aux institutrices une nouvelle circulaire dans laquelle il insiste de nouveau sur l'importance de cet enseignement.

« L'enseignement anti-alcoolique, dit-il, ne doit pas être considéré comme un accessoire. Je désire qu'il prenne dans nos programmes une place officielle au même titre que la grammaire ou l'arithmétique. Mon intention est de placer la sanction de cet enseignement dans les examens qui terminent nos différents cours d'étude primaires et secondaires. . . Les sacrifices que s'impose le pays pour développer l'instruction à tous les degrés, les efforts de nos maîtres pour élever les intelligences et fortifier les esprits, seraient dépensés en pure perte, si nous ne poursuivions en même temps dans les écoles notre campagne contre l'alcoolisme qui condamne à une prompte déchéance les individus qu'il atteint et qui anéantit, partout où il pénètre, les énergies intellectuelles aussi bien que les énergies physiques. »

Les inspecteurs d'école ont été d'accord avec le Ministre pour favoriser l'enseignement anti-alcoolique en France. Du reste, avons-nous dit, les instituteurs et les institutrices furent dès le premier jour acquis à la cause, et si bien qu'à leur tour ils en vinrent à stimuler le Ministère à pousser plus avant dans la voie où il s'était engagé en 1897. Ainsi en 1904, au premier congrès national français contre l'alcoolisme tenu à Paris, M. Langlois, Président-fondateur de la société anti-alcoolique des instituteurs et des institutrices de France, d'accord avec la Ligue dont il était le président, réclamait comme sanction à l'enseignement anti-alcoolique qu'il fit l'objet d'une question écrite ou orale au certificat d'études primaires (1).

J'ignore si la sanction demandée a été imposée; en tout cas, le Ministère de l'Instruction publique continue avec énergie à promouvoir l'enseignement anti-alcoolique, et cette année même, en avril, le Ministre, M. Doumergue, signait à cet effet une importante circulaire, laquelle en outre instituait, pour chaque école, une enquête sur l'enseignement anti-alcoolique.

Voilà pour la France. Je passe à la Belgique. D'après le frère Maurice, Directeur des Ecoles des Frères à Liège, rapporteur au premier congrès national des œuvres catholiques de tempérance de Belgique, tenu à Liège en septembre 1905, c'est en 1891 que fut fait en ce pays le premier pas vers l'enseignement anti-alcoolique.

« Le conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire, dans la session ordinaire de 1881, émet le vœu suivant : *l'école doit être opposée au cabaret*. Dans plusieurs circulaires, M. de Burlet, alors Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publi-

(1) Compte-rendu du 1er congrès national, p. 686.

que, insista sur la nécessité de donner, dans toutes les écoles, des leçons spéciales sur les dangers des boissons fortes, et préconisa la création des cercles scolaires de tempérance.

« La loi de 1895, rendant obligatoires les notions d'hygiène dans les écoles primaires, oblige les maîtres à traiter les questions d'alcoolisme. D'après le programme-type des écoles primaires élaboré par le gouvernement, une heure par semaine est consacré à l'enseignement anti-alcoolique; cet enseignement est prescrit dans toute école, qu'il y ait ou non une société de tempérance.

« Le gouvernement organisa à ses frais des conférences sur l'alcoolisme, données par de médecins aux membres du personnel enseignant des écoles primaires. Il souscrivit à des publications anti-alcooliques pour les bibliothèques des instituteurs, il propagea dans les écoles les publications anti-alcooliques; il inscrivit au budget un crédit spécial pour la propagande scolaire anti-alcoolique.

« Il ordonna que les élèves des classes supérieures eussent un cahier réservé exclusivement à la transcription des exercices relatifs à l'enseignement anti-alcoolique, afin d'avoir plus tard un vade-mecum anti-alcoolique.

« Le tableau suivant indique les résultats obtenus par ces différentes mesures :

Années	Nombre de sociétés de tempérance	Nombre d'élèves affiliés	Nombre de sociétés de tempérance	Nombre d'élèves affiliés
1893	1281	18580		4482
1897	2429	45222	610	11015
1902	3002	58675	966	21496
1904	3208	65151	1068	27966
Augmentation absolue	1927	46571	1068	23394
Augmentation proportionnelle				
	150.43%	256.03%	1068	521%

Accroissement au 31 décembre 1904 :

« La consommation de l'alcool s'est accrue en Belgique jusqu'à 1895. En 1850, elle était de 5,85 litres par habitant; en 1870, de 7,86 litres, et en 1895, elle arrivait au chiffre exorbitant de 10,50 litres. A partir de ce moment, elle décroît d'année en année. En 1898, elle n'était plus que de 8,60 litres; en 1902, de 8,45 litres, et en 1903, elle était tombée à 5,37 litres. En même temps, le nombre des livrets à la caisse d'épargne va en augmentant. En 1895, il s'élevait à 1,339,255; en 1898, à 1,508,148; en 1902, à 1,975,480, et en 1903, il atteignait le nombre de 2,089,448. »

Les heureux résultats produits en Belgique par l'enseignement et la propagande anti-alcoolique dans les écoles sont tellement considérables et frappants, que dans la circulaire de M. Doumergue, rappelée plus haut, le Ministre cite la Belgique comme un exemple de ce qu'on peut attendre de l'enseignement de la tempérance à l'école, et il donne en même temps quelques-uns des chiffres que je viens de rappeler.

L'année même où le Frère Maurice présentait son intéressant rapport au congrès de Liège, le gouvernement Belge adressait aux Gouverneurs de Provinces une nouvelle circulaire en vue d'amener les communes à inscrire à leur budget annuel une petite subvention qui servirait à fonder des prix spéciaux aux maîtres qui se seraient le plus distingués dans l'enseignement anti-alcoolique. La circulaire constate la diminution énorme de la consommation de l'alcool en Belgique, et elle attribue les trois quarts de cette décroissance à l'enseignement de la tempérance à l'école.

J'arrive de la Norvège.

Au mois d'août 1906, une des plus puissantes sociétés de tempérance du Royaume Uni, *The Scottish Temperance Legislation Board*, qui a son siège à Edimburg, Ecosse, envoyait en Norvège une commission extraordinaire chargée d'étudier les lois de ce pays concernant le commerce des liqueurs. Les commissaires étaient M. James Seth, professeur de philosophie morale à l'Université d'Edimburg, MM. John Mann, John Cowan et Hector Munro Ferguson, riches capitalistes, occupant de hautes positions sociales en Ecosse.

Les membres de la commission firent sur place une enquête minutieuse et complète, et en attendant de présenter un rapport détaillé de leur mission ils viennent de publier, sous forme de conclusion, un rapport temporaire. « Ils ont constaté, disent-ils, que le peuple norvégien qui, il y a moins de cinquante ans, tenait le premier rang sous le rapport de l'ivrognerie, est aujourd'hui la nation la plus sobre de la terre. »

Or, ils attribuent ce miracle à deux causes principales, qui sont en quelque sorte la conséquence l'une de l'autre : au sentiment réel de la tempérance dont le peuple est fortement imprégné, qui n'est que la conséquence d'un enseignement anti-alcoolique poussé à son suprême degré de perfection. « De là une formation fondée de l'opinion qui a permis aux pouvoirs publics de mettre en pratique une législation efficace. »

Ces notes sur la Norvège sont extraites d'un mémoire préparé en 1909 par feu M. Edmond Rousseau, secrétaire de la *Ligue anti-alcoolique de Québec*. M. Rousseau qui d'ailleurs le déclare dans son mémoire que M. Seth lui adressant le rapport temporaire de la commission, confirmait, dans une lettre, l'entière vérité des assertions ci-haut.

L'exemple des Etats-Unis n'est pas moins frappant que celui de la Norvège, de la Belgique et de la France.

Personne n'ignore la lutte acharnée qui se poursuit aux Etats-Unis contre l'alcool. C'est le pays de la prohibition. A l'heure actuelle la plupart des Etats de la Grande Fédération sont sous ce régime, qui de plus en plus devient le régime commun chez nos voisins, et paraît devoir s'étendre, dans un avenir assez rapproché, à tout le territoire américain. Et dans certains Etats où la prohibition n'est pas encore inscrite aux statuts, des villes se font le précurseur du futur régime en se l'imposant à elles-mêmes : ainsi la ville de Worcester, dans le Massachusetts.

Evidemment, l'établissement des lois prohibitives n'est pas le fait de quelques hommes ; de telles lois ne deviennent possibles, mais surtout permanentes et générales, que si elles sont demandées par la voix du peuple. Aussi bien, est-ce le peuple américain qui veut la prohibition, et qui l'a déjà obtenue en plusieurs Etats. Le sens de l'abstinence totale et le sentiment prohibitif sont développés aux Etats-Unis plus peut-être qu'en aucun pays du monde.

Mais comment donc s'est accru ce sens et développé ce sentiment ? qui a fait du peuple américain un peuple aux convictions anti-alcooliques si ardentes qu'elles le

font exiger de ses législatures l'abolition des buvettes et faire une guerre sans merci à l'alcool?

Voici la réponse :

En ce temps-là, —c'était il y a trente ans,—il vint à l'esprit d'une femme américaine, Mme Mary H. Hunt, de Boston, qu'un des moyens les plus propres à combattre l'intempérance et à faire triompher l'idée de prohibition était de donner aux enfants dans les écoles des leçons sur les effets pernicieux de l'alcool, de telle sorte que parvenus à leur majorité et devenus citoyens américains, ils fussent des *électeurs* anti-alcooliques et des *votants* prohibitionnistes.

A l'une des conventions de la *National Woman's Christian Temperance Union*, elle développa son projet, que l'*Union* endossa avec enthousiasme, s'engageant à travailler à son entière réalisation.

Cependant, la trésorière de l'*Union* n'avait pas d'argent en caisse pour entreprendre une telle campagne. N'importe! Sans argent, sans manuels scolaires de tempérance, sans lois statutaires qui obligeassent à cet enseignement, ni même à l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène, Mme Hunt, soutenue par une grande âme et un viril courage, inaugura par tous les Etats-Unis une croisade en faveur de l'enseignement de l'hygiène anti-alcoolique. Les enceintes les plus diverses: églises, salles publiques—les enceintes parlementaires elles-mêmes retentirent durant des années de ses plaidoyers en faveur de l'enfance.

Après bien des essais infructueux et à travers mille difficultés, des manuels furent enfin préparés, et des éditeurs, Barnes & Sons, de New York, risquèrent l'aventure de les publier.

Le résultat: les uns après les autres, les Etats de la République décrétèrent l'enseignement dans les écoles de l'hygiène, et par ce moyen de l'anti-alcoolisme. C'est ce que demandait Mme Hunt. Et la conséquence de cet enseignement: Mme Hunt voulait former des *électeurs* tempérants et des *votants* prohibitionnistes. L'école lui a formé la génération actuelle des citoyens américains que nous voyons avec stupeur balayer du sol de leur patrie les buvettes et tous les débits d'alcool. (*A suivre*).

R. P. HUGOLIN, O. F. M.

Rapport financier de la Commission scolaire catholique de Montréal

Tous nos remerciements à M. J.-N. Perrault, directeur des Ecoles catholiques de Montréal, pour l'envoi du *Rapport financier de la Commission scolaire catholique de Montréal*. Cette brochure contient des renseignements très intéressants.

Dans la prochaine livraison nous reproduirons quelques-unes des pages du substantiel rapport de M. l'abbé Perrier, visiteur des écoles de la métropole. Ces pages contiennent une direction pédagogique que nos lecteurs sauront apprécier.

Le mouvement scolaire à l'étranger

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FINLANDE (1)

L'éducation populaire est assez récente en Finlande. Au début, elle fut uniquement l'œuvre de l'église luthérienne. Ce début remonte aux premières années du XIX^e siècle; à cette époque, les pasteurs ouvrirent de petites écoles pour les enfants qui avaient l'intention de faire la cène, car les enfants qui ne savent pas lire et qui n'ont pas de connaissances suffisantes ne sont pas confirmés. Cet enseignement est le seul obligatoire, en effet pour jouir des droits de citoyen, il faut avoir été confirmé.

De plus, il y a partout à la campagne une *école circulante* pour petits enfants, école, qui est également d'origine religieuse. Elle fonctionne, dans chaque village pendant huit ou neuf semaines par an et est fréquentée par les enfants des paysans. Les matières qu'on y enseigne sont: la lecture, l'écriture, la religion; l'enseignement est donc très élémentaire. Le pasteur choisit le personnel et exerce une surveillance sur les études. Quant aux maîtres et maîtresses, ils sont formés dans les séminaires par des cours normaux d'une durée de deux ans.

Au-dessus de l'*école circulante*, se place l'école primaire. De création très récente, celle-ci s'est multipliée rapidement. C'est, en effet, seulement en 1856, que le Reichstag de Finlande rechercha, sur la proposition de l'empereur, les moyens de répandre l'instruction dans les communes rurales. Sept ans plus tard fut fondé le premier séminaire pour instituteurs et institutrices primaires. Des écoles primaires furent ensuite établies dans les communes rurales. Le nombre s'en accrut très vite et en 1905, il restait une seule commune sans école primaire.

L'enseignement dans cette école est le plus souvent confié à des institutrices; aussi en forme-t-on plus que d'instituteurs dans les séminaires.

Actuellement, le nombre des séminaires pour les institutrices primaires est de huit, dont six finlandais et deux suédois. N'oublions pas que la population totale n'atteint pas trois millions d'habitants. Deux des séminaires ont une population mixte, les six autres sont partagés entre jeunes filles et jeunes gens. Les cours y ont une durée de quatre ans: les trois premières années sont consacrées aux études théoriques, la quatrième, à la préparation professionnelle, chaque séminaire étant pourvu d'une école primaire annexe où les élèves s'exercent à la pratique de l'enseignement.

Les matières inscrites au programme des futurs instituteurs sont les mêmes que celle de l'École primaire, mais très largement développées. On y joint la pédagogie, un peu de physique et de chimie, du jardinage.

L'école primaire, dont sera chargé plus tard chaque normalien, comprend quatre classes; en général, un seul maître donne l'enseignement, dans quelques centres, deux se partagent la tâche. Ces écoles, dites *primaires supérieures*, reçoivent les enfants de neuf à treize ans.

(1) Reproduit de l'*Ecole française*.

Le programme est analogue à celui de notre enseignement primaire, mais si nous considérons l'horaire des classes, nous verrons que la place d'honneur n'est pas tenue par les mêmes matières. Pendant les quatre années d'instruction, la religion occupe le premier rang; le travail manuel vient ensuite et nous savons pour ce dernier combien sont excellents les résultats obtenus.

Dans les villes, avant de fréquenter l'école primaire supérieure, les enfants suivent l'école primaire inférieure, entre sept et neuf ans; elle correspond à l'école circulante des communes rurales, mais l'organisation en est meilleure, les maîtres ayant fait quatre années d'école normale.

Au-dessus de ces deux degrés, il faut placer les *écoles populaires supérieures*, conçues d'après un type danois, et qui existent seulement depuis une vingtaine d'années; elles sont cependant déjà au nombre de vingt-huit finlandaises.

Ces écoles, fondées et entretenues au début par des sociétés ou des particuliers donnent des cours dont la durée est de six mois. Les principaux enseignements y sont ceux de l'histoire nationale, de la langue maternelle et du chant; puis l'économie domestique et les travaux manuels pour les filles en même temps que l'agriculture théorique pour les garçons. Il faut dire que toutes ces écoles sont mixtes. Elles reçoivent une moyenne de trente à cinquante élèves chaque année; presque toutes sont des internats situés à la campagne. Ce ne sont plus des enfants qui les fréquentent, mais des jeunes gens et jeunes filles qui ont en moyenne de dix-neuf à vingt ans.

Chaque établissement a de quatre à six professeurs, dont la moitié sont des femmes. Les professeurs hommes ont été formés à l'Université, les autres ont approfondi leurs connaissances en de certaines matières, après avoir fréquenté une école moyenne correspondant aux lycées de jeunes filles.

Le but des écoles populaires supérieures est de « développer le peuple au point de vue intellectuel. » Ce but serait discutable, si le développement intellectuel ne contribuait à l'élévation morale. Il semble que les Finlandais le comprennent ainsi, car l'élévation morale est la seule à laquelle paraît prétendre ce petit peuple, dominé par un si grand empire. C'est pourquoi, nous sommes entraînés à suivre avec intérêt et peut-être avec fruit, toutes les tentatives et innovations de la pédagogie finlandaise.

M.-E. H.



DOCUMENTS OFFICIELS**COMITÉ CATHOLIQUE**

DE

CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**Procès-verbal de la session de l'automne 1909**Séance du 17 novembre 1909.
(Avant-midi.)

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Québec, Mgr l'archevêque de Montréal; Mgr l'évêque de Pembroke, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr le vicaire-apostolique de Témiscamingue, M. le chanoine J.-A. Plantin, représentant Mgr J.-O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa pendant la vacance du siège archiépiscopal; M. l'abbé J.-S. Turbide, représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable J.-J. Guerin, M. M.-Th. Stenson, l'honorable juge J.-F. Robidoux, M. Cyrille Delâge, M. P. P., l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. L.-J. Perron, C. R., Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé Naz. Dubois, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulniers; M. J.-N. Miller, secrétaire.

Lecture d'un arrêté ministériel du 27 octobre 1909, nommant M. L.-J. Perron, avocat et conseil du roi, de Montréal, membre du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement de M. Philippe-H. Roy.

Lettre de Mgr J.-O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa pendant la vacance du siège archiépiscopal, déléguant M. le chanoine Plantin pour le représenter à la session de ce comité.

Lettre de Mgr l'évêque de Charlottetown nommant M. l'abbé J.-S. Turbide pour le remplacer à la présente session.

Le procès-verbal de la dernière session est adopté.

Proposé par l'honorable M. Chapais, appuyé par Mgr l'archevêque de Montréal, et résolu unanimement, que l'inscription suivante soit faite au procès-verbal:

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a ressenti vivement la perte douloureuse qu'il a faite par le décès de Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, dont la longue expérience, les lumières et le dévouement aux choses de l'éducation étaient si précieux dans les délibérations de ce comité.

Le sous-comité chargé de l'examen des ouvrages classiques présente le rapport qui suit :

Rapport du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe

Session du 16 novembre 1909.

Présents: Mgr Emard, président *pro tempore*, Mgr Archambault, l'honorable juge J.-E. Robidoux, l'honorable Dr J.-J. Guerin, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulniers et M. le Surintendant de l'Instruction publique.

1° "Introduction à l'Arithmétique et au Calcul Mental", par C.-S. V.—livre d'élève.—Recommandé pour le cours primaire élémentaire, 1ère et 2ème année, à condition que l'auteur se conforme aux prescriptions des articles 235 et 236 des règlements du Comité catholique concernant la date de l'approbation, la mention du cours auquel ce livre est destiné et son prix de vente lequel, dans l'estimation du sous-comité, ne doit pas dépasser dix cents.

2° "Atlas-Géographie.—Enseignement primaire élémentaire, 3ème et 4ème année." par les Frères Maristes.—Ce livre ne peut être recommandé.

3° "Atlas-Géographie.—Enseignement primaire, cours intermédiaire et primaire supérieur," par les Frères Maristes.—Ce livre ne peut être recommandé.

4° "Femme et Nurse," par le Dr Séverin Lachapelle.—Tout en admettant la grande utilité que ce livre pourrait avoir pour les mères de famille, votre sous-comité ne le considère pas comme livre de classe et ne peut, en conséquence, le recommander comme tel.

5° "Instruction civique," nouvelle édition revue et corrigée, par C.-J. Magnan.—Recommandé.

(Signé) JOSEPH MÉDARD,

Evêque de Valleyfield,

Président pro tempore.

Il est résolu que ce rapport soit adopté en y ajoutant ce qui suit relativement à l'"Introduction à l'Arithmétique et au Calcul mental"; et ce comité est d'opinion que, lorsque ce livre sera en usage dans les 1ère et 2ème années, il ne devrait y avoir aucun autre manuel d'arithmétique entre les mains des élèves.

Lecture est faite du procès-verbal de la session du bureau d'examineurs des aspirants à la charge d'inspecteur d'écoles catholiques, tenue les 17, 18, 19 et 20 août 1909, lequel est adopté.

A cet examen, MM. Jos.-Gervais Marien, Jos.-Arsène Paquin et Thomas Warren subissent l'examen et obtiennent les notes qui suivent :

NOMS DES CANDIDATS	L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE																
	Composition	Pédagogie	Thème anglais	Version anglaise	Loi et règlements scolaires	Géographie	Arithmétique	Géométrie	Algèbre	Histoire	Lecture française	Lecture anglaise	Agriculture	Sciences et philosophie	Dessin	Total	Moyenne
Jos.-Gervais Marien	5.7	5.5	4	6	4.5	5.8	5.5	5.7	4.8	5	5	5	5	4.2	76.7	5.11	
Jos. Arsène Paquin	5.5	5.5	3	6	5	5.8	5.5	3	5	5.5	4	6	4	5.5	72.3	4.82	
Thomas Warren	5.8	5.6	4	6	4.5	4.5	5.3	5.9	4.4	4	5	4.5	3	4	4	70.5	4.7

M. Marien est admis avec la note "distinction," et MM. Paquin et Warren le sont avec la note "bien."

Le comité prend communication du rapport suivant du Bureau central des examinateurs catholiques :

QUÉBEC, 8 novembre 1909.

M. LE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
Québec.

Monsieur le Surintendant,

Le Bureau central des examinateurs catholiques a l'honneur de vous soumettre son rapport annuel pour l'année 1909.

Comme d'habitude, le Bureau s'est réuni deux fois, au mois de mai et au mois d'août. La session du 6 mai a été consacrée à l'organisation générale des examens du mois de juin dernier et spécialement à la préparation des questions et problèmes qui ont été soumis aux candidats. Ces documents sont annexés au présent rapport.

La seconde réunion annuelle du Bureau a eu lieu le 3 et le 4 août dernier pour la révision finale de la correction des épreuves et l'octroi des diplômes aux candidats qui avaient conservé sur les différentes matières du programme le nombre de points requis par les règlements du Comité catholique.

Les examens ont eu lieu cette année du 29 juin au 2 juillet inclusivement et il s'est présenté des candidats dans toutes les localités mentionnées à l'article 127 des règlements scolaires.

Le nombre des candidats a été de 1919 (34 garçons et 1885 filles); c'est le plus grand nombre qui se soit présenté jusqu'ici.

Ces 1919 candidats se répartissent comme suit:

- 979 pour le brevet d'école élémentaire,
 836 pour le brevet d'école modèle,
 104 pour le brevet d'école académique.
 1381 ont réussi à obtenir des diplômes, savoir :
 705, le diplôme d'école primaire élémentaire,
 597, le diplôme d'école primaire intermédiaire,
 79, le diplôme d'école primaire supérieur.
 538 ont échoué, savoir :
 274 pour le diplôme d'école primaire élémentaire,
 239 pour le diplôme d'école primaire intermédiaire,
 25 pour le diplôme d'école primaire supérieur.

Il y a donc près de 72 pour cent des candidats qui ont réussi, et 28 pour cent qui ont échoué.

Vous trouverez annexée à ce rapport une liste contenant les noms des candidats heureux, avec le degré du diplôme qui leur a été décerné, la note générale qu'ils ont obtenue et le lieu où ils ont subi l'examen.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves soumises aux candidats :

Matières	Elémentaire	Modèle	Académique
Prières et catéchisme	Très bien	Très bien	Très bien
Lecture française	Faible	Bien	Très bien
Lecture latine	Assez bien	Bien	Très bien
Grammaire française	Très bien	Bien	Très bien
Dictée française	Passable	Très bien	Très bien
Ecriture	Faible	Faible	Faible
Littérature (préceptes)	Assez bien	Bien	Bien
Composition française	Assez bien	Passable	Bien
Histoire sainte	Très bien	Bien	
Histoire du Canada	Très bien	Très bien	Très bien
Géographie	Faible	Passable	Passable
Instruction civique	Très faible	Faible	Assez bien
Arithmétique	Plus que bien	Bien	Plus que bien
Calcul mental	Bien	Bien	Plus que bien
Comptabilité	Passable	Bien	Très bien
Pédagogie	Assez bien	Bien	Très bien
Agriculture	Bien	Bien	Bien
Connaissances scientifiques usuelles	Assez bien	Bien	Très bien
Hygiène	Très bien	Excellent	Excellent
Bienséances	Bien	Très bien	Très bien
Dessin	Assez bien	Assez bien	Assez bien
Histoire de France		Très bien	Très bien
Histoire d'Angleterre		Très bien	Très bien
Toisé		Assez bien	Bien
Histoire des États-Unis			Bien
Histoire Ancienne			Bien
Histoire de l'Église			Assez bien
Algèbre			Médiocre
Physique			Bien
Cosmographie			Assez bien

LANGUE ANGLAISE

Grammaire anglaise	Bien	Très bien	Médiocre
Dictée anglaise	Bien	Bien	Bien
Composition anglaise	Bien	Bien	Bien
Littérature anglaise (pré- ceptes)	Très mal	Faible	Passable

Les recettes de l'année 1909, provenant des droits d'examen payés par les candidats, ont permis de solder toutes les dépenses du Bureau et d'accorder à chacun de ses membres une indemnité de \$282.00, en outre de leurs frais de voyage, et une somme de \$1010.00 pour le secrétaire du Bureau et ses aides.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

(Signé) J.-C.-K. LAFLAMME,
Président.

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Le comité attire l'attention de MM. les inspecteurs sur les succès peu satisfaisants obtenus par les aspirants aux diplômes, lors du dernier examen, en anglais, en géographie, en histoire de l'Eglise et en calligraphie, et il leur recommande de surveiller d'une manière spéciale l'enseignement de ces diverses matières du programme d'études.

Le comité ayant pris communication du rapport partiel de M. C.-J. Magnan sur les méthodes d'enseignement et le fonctionnement des écoles primaires et des écoles normales de la France, il est résolu, sur proposition de M. l'abbé Dubois: "de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de vouloir bien placer au crédit du Surintendant de l'Instruction publique la somme de six cents piastres, à être prise sur le fonds de réserve de ce comité, pour payer à M. Magnan les frais de la mission dont il avait été chargé en vertu de la résolution adoptée par le comité catholique, à sa session du 12 mai 1909."

M. Antoni Lesage ayant donné sa démission comme professeur de l'Ecole normale Laval, Mgr Th.-G. Rouleau propose, appuyé par M. John Ahern: "Que la démission de M. Antoni Lesage, professeur ordinaire de l'Ecole normale Laval, soit acceptée et que M. Georges Brulé, ancien professeur de l'Académie commerciale catholique de la ville de St-Jean, province de Québec, soit recommandé comme professeur ordinaire de la susdite école normale, avec le même traitement (\$1000) que son prédécesseur."—Adopté.

M. l'abbé Dubois présente au comité un portrait sur toile de l'honorable M. de LaBruère, Surintendant de l'Instruction publique, fait par M. Chs Gill, professeur de dessin à l'Ecole normale Jacques-Cartier, puis il est résolu: "de recommander au lieutenant-gouverneur en conseil de vouloir bien placer au crédit du Surintendant de l'Instruction publique la somme de cinquante piastres, à être prise sur le fonds de ce comité, pour récompenser M. Chs Gill, professeur de dessin à l'Ecole normale Jac-

ques-Cartier, d'avoir fait le portrait sur toile de M. le Surintendant de l'Instruction publique."

M. Stenson donne l'avis de motion qui suit :

"Que les progrès qui se font dans l'enseignement dans cette province, et qui s'accroissent de plus en plus sous l'augmentation des octrois, rendent nécessaire une amélioration dans le système d'inspection des écoles publiques;

Que l'inspection de ces écoles doit être faite régulièrement deux fois par année, la première durant le premier semestre et la seconde durant le second semestre de l'année scolaire;

Que, pour bien remplir les devoirs de sa charge, l'inspecteur doit donner tout son temps et toute son attention à l'inspection des écoles et à la surveillance nécessaire à la mise en opération des lois et des règlements scolaires;

Qu'à cette fin, l'inspecteur doit résider dans son district d'inspection;

Que, pour stimuler le zèle des inspecteurs et obtenir, autant que possible, l'uniformité dans l'inspection et dans l'enseignement, il est désirable qu'il soit nommé un inspecteur général pour le district de Montréal et un autre pour le district de Québec;

Que le coût de la vie ayant augmenté extraordinairement depuis quelques années (d'à peu près 50%), il faudrait augmenter proportionnellement le salaire des inspecteurs d'écoles;

Que, de plus, pour réussir à obtenir une inspection efficace, il faut que les frais de pension des inspecteurs soient payés pour tout le temps pendant lequel ils sont en voyage d'inspection."

Et la séance est ajournée à 2 heures de l'après-midi.

Séance du 17 novembre 1909.
(Après-midi).

Présents: Les mêmes, moins Mgr l'archevêque de Québec représenté par Mgr H. Têtu.

Lecture d'une lettre de Mgr l'archevêque de Québec déléguant Mgr H. Têtu pour le représenter.

A la demande de M. le Surintendant de l'Instruction publique, le Comité recommande :

1° Que l'article 130 des règlements refondus du Comité catholique soit amendé en substituant, dans la 9^{ème} ligne, le mot "dix-sept" au mot "seize";

2° Que l'article 197 des dits règlements refondus soit amendé en substituant, à la ligne deuxième, le mot "seize" à "quinze" et, à la troisième ligne, le mot "août" au mot "octobre."

Ces amendements n'entreront cependant en vigueur que le 1^{er} septembre 1910

Lecture d'un document du département de la Milice, à Ottawa, concernant l'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires dans les écoles. Sur proposition de l'honorable M. Chapais, il est résolu de remettre à la prochaine séance l'étude de cette question.

Le comité prend communication d'une requête du Bureau provincial de l'"Ancient Order of Hibernians" demandant que l'histoire de l'Irlande soit enseignée dans les écoles, et il est résolu, sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, appuyé par l'honorable Dr Guérin: "Qu'il soit accusé réception de la requête de l'Ancien Ordre des Hiberniens, et qu'il soit dit dans la lettre que M. le Surintendant se mettra en relation avec les membres du corps enseignant pour voir ce qu'il y aura à décider ensuite sur cette question de l'enseignement de l'histoire d'Irlande dans les écoles fréquentées par des élèves irlandais."

Le comité accorde le titre d'académie et d'école modèle aux institutions qui suivent:

TITRE D'ACADÉMIE: à l'école des filles de St-Ignace, No 219, rue St-Hubert, Montréal; au couvent de l'Épiphanie, comté de l'Assomption; à l'école modèle des garçons de St-Jean-Baptiste de Québec.

TITRE D'ÉCOLE MODÈLE: à l'école St-Louis-de-Westbury, comté de Compton; à l'école de l'arrondissement No 1 de Ste-Anne-de-Sorel, comté de Richelieu; à l'école des garçons et à l'école des filles d'Aylmer, comté d'Ottawa; à l'école des garçons et à l'école des filles de Danville, comté de Richmond.

Séance du 18 novembre 1909

Présents: M. le Surintendant de l'Instruction publique, président; Mgr l'archevêque de Montréal; Mgrs les évêques de Pembroke, de Chicoutimi, de Valleyfield, de Sherbrooke, de Trois-Rivières, de Nicolet, de Joliette; Mgr E.-A. Latulippe, vicaire-apostolique de Témiscamingue; Mgr H. Têtu, représentant Mgr l'archevêque de Québec; M. le chanoine Plantin représentant Mgr l'administrateur du diocèse d'Ottawa; M. l'abbé J.-S. Turbide représentant Mgr l'évêque de Charlottetown; l'honorable Ths Chapais, C. L., M. M.-Th. Stenson, M. Cyrille Delâge, M. P. P., l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. John Ahern, M. J.-V. Desaulniers et M. J.-N. Miller, secrétaire.

La résolution suivante est adoptée, sur proposition de M. le Surintendant: "Le comité, réitérant le désir qu'il a exprimé de fonder dans chaque école une bibliothèque à l'usage des instituteurs ou des institutrices, prie le lieutenant-gouverneur en conseil de vouloir bien mettre au crédit de ce comité, soit dans le budget, soit autrement, telle somme qu'il croira devoir être employée dans ce but."

Mgr l'évêque de Montréal donne avis qu'à une prochaine session ordinaire ou extraordinaire de ce comité, il proposera la motion suivante:

" Dans l'intérêt réel de l'enseignement, pour répondre d'une part à des demandes populaires, de l'autre pour reconnaître et respecter les droits des commissions scolaires relativement à l'engagement des professeurs et à l'organisation des écoles sous leur contrôle, il semble opportun de modifier et de compléter l'alinéa 4 de l'article 215 de la loi de l'Instruction publique. En conséquence les changements suivants sont proposés et respectueusement recommandés au gouvernement et à la législature :

Art. 215, 4ème alinéa : " D'exiger que, dans les écoles sous leur contrôle, on ne se serve que de livres autorisés qui doivent être les mêmes pour toutes les écoles de la municipalité. S'ils requièrent les services d'une congrégation catholique enseignante, il leur est loisible de faire un contrat avec elle relativement aux livres dont on se servira dans les écoles confiées à cette congrégation pourvu, toutefois, que ces livres fassent partie de la série approuvée par le Comité catholique de l'Instruction publique. Le curé ou le prêtre desservant, etc.... "

Une lettre du révérend Père Hugolin ayant été soumise, le comité désire le remercier pour la brochure qu'il a publiée au sujet de l'enseignement anti-alcoolique dans les écoles et pour le zèle éclairé qu'il déploie pour promouvoir la cause de la tempérance dans la Province.

Le comité, à la demande de Sa Grandeur Mgr Archambault, désire consigner dans ce procès-verbal le fait que la résolution adoptée par le Comité catholique, à sa séance du 24 septembre 1908, relativement à une demande d'augmentation des fonds de l'Éducation supérieure et des Municipalités pauvres, a été soumise à l'honorable Secrétaire de la Province, que celui-ci en a accusé réception le 29 septembre dernier, mais que le gouvernement n'a encore pris aucune action à ce sujet.

Le comité fait la distribution du fonds de l'Éducation supérieure et de celui des Municipalités pauvres, et la séance est ajournée.

J.-N. MILLER.

Secrétaire-conjoint du Comité catholique.



METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Le maître engage la conversation avec les élèves pour préparer le sujet de la rédaction.

M.—Mes enfants, pour que notre intelligence puisse connaître les objets matériels qui nous entourent, Dieu a donné à notre corps des moyens de mettre ces objets en communication avec notre âme. Ainsi, si je vous demandais, par exemple, comment avez-vous connaissance qu'une fraise est rouge et que les feuilles du fraisier sont vertes? que me répondriez-vous?

Un élève.—C'est en les voyant, M.

M.—Oui; mais avec quoi voyez-vous?

E.—Avec nos yeux.

M.—Y a-t-il des personnes qui ont des yeux et qui ne voient pas?... voyons, qui va me le dire?... Jules.

Jules.—Les aveugles, M.

M.—Très bien, Jules, mais alors, si l'aveugle a des yeux, comment se fait-il qu'il ne voit pas?... Qu'est-ce qui lui manque que vous avez?

Un élève.—C'est la *vue*.

M.—Le voilà; aussi le mot *aveugle* veut justement dire *sans vue*. Eh bien! la *vue* est un *sens*; c'est par elle que nous pouvons avoir connaissance de bien des qualités extérieures des êtres.

Qui pourrait trouver quelques-unes de ces qualités?... François?

François.—La couleur, la longueur, l'épaisseur, la distance, le mouvement, le repos.

(*Il est évident qu'il a fallu aider, pour faire penser à toutes ces choses*).

M.—La vue nous suffit-elle pour avoir connaissance de toutes les qualités des êtres?... Voyons, réfléchissez bien... rien qu'à voir une personne, pouvez-vous dire: Oh! comme voilà une personne qui chante bien!

Un élève.—Non, M.; il faudrait *entendre* cette personne.

M.—C'est très bien; mais avec quoi entendons-nous?

Elève.—Avec nos oreilles, M.

M.—Vous croyez?... (les enfants sont surpris). Y a-t-il des personnes qui ont des oreilles et qui n'entendent pas?

Elève.—Ah! oui, M., les sourds.

M.—Alors c'est comme pour l'aveugle, il manque au sourd, non pas des oreilles, mais le *sens* qui fait entendre. Comment s'appelle ce sens?... Vous ne trouvez pas? Il y a un vieux mot que l'on emploie encore: j'ai *ouï* dire, pour j'ai *entendu* dire...

Un élève—Oh! oui! c'est le sens de l'ouïe.

M.—Je savais bien que vous me le diriez. C'est très bien. Mais alors, si vous réfléchissez, vous voyez qu'il faut distinguer entre les *yeux* et la *vue*, entre les *oreilles* et l'*ouïe*. La *vue* et l'*ouïe* sont des *sens*. On peut avoir l'organe sans avoir le sens: ainsi l'aveugle a les organes de la vue, les yeux; mais il n'a pas le *sens de la vue*: le sourd a les organes de l'ouïe, les oreilles; mais il n'a pas le *sens de l'ouïe*.

Maintenant, il y a encore d'autres sens que les deux que nous avons nommés. Si je vous demandais avec quoi avez-vous connaissance des odeurs bonnes ou mauvaises?

Elève.—Avec le nez, M.

M.—Avez-vous déjà remarqué, lorsqu'on est enrhumé, que l'on est continuellement obligé de se moucher, comme on ne peut sentir les odeurs? Pourtant, on a un nez et ce n'est pas une petite besogne que d'en avoir soin? Le nez n'est que l'organe, mais le sens a un autre nom. Voyons, pensez donc au mot *odeur*...

Un élève—Le sens qui nous fait sentir les odeurs, c'est l'*odorat*.

M.—C'est cela. Continuons. Par quel sens pouvons-nous savoir si une chose est agréable à manger ou si elle est désagréable. Avec quoi sentez-vous la différence qu'il y a entre un grain de sel blanc et un grain de sucre blanc?

Un élève.—Avec une langue, M.

M.—Encore ici, vous me nommez l'organe pour le sens. Voyons, quand vous voulez savoir si une chose est sucrée ou amère, que faites-vous?

Elève.—On y goûte.

M.—Bien; et quand une personne ne sait pas distinguer ce qui est bon à manger de ce qui est moins bon, que dit-on de cette personne? on ne dit pas qu'elle n'a pas de langue.

Elève.—On dit qu'elle n'a pas de *goût*.

M.—Parfait. Il nous reste encore un sens à étudier. Si vous voulez savoir si un objet est froid ou chaud, dur ou tendre, rude ou poli, avec quoi pouvez-vous le savoir?

Elève.—Avec la main.

M.—Si vous vous frappez le front contre le coin d'un meuble ou contre un mur, avez-vous connaissance que le meuble est dur, que le mur est dur?

Elève.—Oui, M.

M.—Si vous marchez pieds nus sur la neige, avez-vous connaissance qu'elle est froide et molle?

Elève.—Oui, M.

M.—Ce n'est pas votre main qui vous le fait connaître. Et si un taquin vous pince le bras, ce n'est pas votre main qui sent. Remarquez bien, pour sentir le froid, la chaleur, la dureté et les autres qualités que nous venons de dire, que faisons-nous avec notre main?

Elève.—Nous touchons les objets.

M.—Eh bien! le sens s'appelle le *toucher* qui est répandu dans tout notre

corps, mais que nous exerçons surtout avec le bout de nos doigts. C'est un sens bien précieux pour les aveugles, et l'on peut dire que ces malheureux affligés *voient* avec leurs doigts; c'est-à-dire qu'ils se rendent compte par le toucher de bien des choses que nous connaissons par la vue.

Maintenant vous allez me dire avec quels sens vous avez connaissance d'un éclair, de la lune, de la nuit, d'une belle campagne, du portrait d'un de vos parents, de la ressemblance entre deux personnes: (*vue*); du tonnerre, de la beauté du chant, du son de la cloche, de la musique, des paroles que je vous dis: (*ouïe*) de la dureté d'une pierre: (*toucher*); de l'agrément que l'on a à manger des fraises: (*goût*); de la répugnance qu'on éprouve à avaler des choses amères: (*goût*); de ce qui rend les fleurs agréables: (*vue et odorat*); avec quels sens distinguez-vous l'or du fer, ou de l'argent? (*vue*); le sel blanc du sucre granulé: (*goût*); une poule blanche d'une poule noire: (*vue*); un canari d'un moineau: (*vue et ouïe*); etc.

Il nous semble qu'après un exercice oral tel que le précédent, les élèves sont bien préparés pour écrire quelques lignes sur le sujet, et faire une bonne petite rédaction.

Donnez-leur alors le devoir suivant:

CANEVAS.—*Vous direz d'abord pourquoi Dieu nous a donné les sens*

Puis comment s'exercent les sens.

Ensuite vous parlerez de chaque sens et de son organe en indiquant à quoi il sert.

Enfin vous direz que les sens aident notre intelligence à comprendre ce que nous devons à Dieu.

MODÈLE.—" Dieu nous a donné cinq sens qui servent à mettre notre âme en rapport avec tout ce qui nous environne.

Chacun de ces cinq sens s'exerce au moyen d'organes. Ainsi, l'œil, qui est l'organe de la vue, nous fait distinguer la couleur, la forme, les dimensions des objets.

L'oreille, qui est l'organe de l'ouïe, nous fait connaître et distinguer les sons.

Le nez, organe de l'odorat, nous donne la connaissance des odeurs.

La langue et le palais, qui sont les organes du goût, nous font connaître la saveur des aliments.

Enfin la main, principal organe du toucher, nous fait distinguer les formes, le poli, la dureté des objets.

Ces cinq sens sont un bienfait de Dieu; ils portent à notre intelligence toutes les beautés de la création et nous invitent à admirer la puissance, la sagesse et la bonté du Dieu créateur."

Après avoir apprécié le travail des élèves, on pourra le comparer avec le texte intitulé modèle.

H. NANSOT,
Insp. d'écoles.

ARITHMETIC (1)

EQUATION OF PAYMENTS

1. A man owes \$2052, payable August 15, and \$1404, payable October 18. If he pays \$2517, August 4, what will be equated time for the payment of the balance?

Solution: Let us take the earliest date August 4, as the focal date:

Dr.				OPERATION				Cr.
Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Products	
Aug. 15	11	2052	22572	Aug 4		2517		
Oct. 18	75	1404	105300					
		3456	127872			2517		
		2517						
Balances		939	127872					

$$127872 \div 939 = 136 \text{ days.}$$

$$\text{August 4} + 136 \text{ days} = \text{Dec. 18. } \textit{Ans.}$$

Second solution: Let us take the latest date October 18, as the focal date:

Dr.				OPERATION				Cr.
Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Products	
1909				1909				
Aug. 15	64	2052	131328	Aug. 4	75	2517	188775	
Oct. 18		1404						
		3456	131328			2517	188775	
		2517					131328	
Bal. of %		939		Bal. of products			57447	

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

$$57447 \div 939 = 61 \text{ days.}$$

October 18 + 61 days = Dec. 18. *Ans.*

2. A man holds 3 notes, the first for \$100, due March 6, the second for \$160, due June 6, and the third for \$120, due August 6. He wishes to exchange them for two others, one of which shall be for \$200, payable April 6; what shall be the face and when the maturity of the other?

Solution: Let us take the earliest date March 6, as the focal date:

Dr.		OPERATION				Cr.	
Due	Days	Items	Products	Due	Days	Items	Products
March	6	100		April	6	200	6200
June	6 92	160	14720		31		
Aug.	6 153	120	18360				
		380	33080			200	6200
		200	6200				
Balances		180	26880				

$$26880 \div 180 = 149 \text{ days.}$$

March 6 + 149 days = August 2. *Ans.*

Face of note \$180.

J. AHERN.



LEÇON DE CHOSES

LE TABAC

Les enfants ont la manie de singer les hommes, et souvent ils imitent ce que ceux-ci ont de défectueux : ainsi, j'ai rencontré, dans ma dernière sortie, Georges et Gustave, se promenant dans la rue, une cigarette à la bouche. Vous ignorez sans doute, mes amis, les propriétés vénéneuses du tabac, et les suites fâcheuses qu'entraîne la mauvaise habitude de fumer ; je veux donc aujourd'hui vous parler de cette plante. Voici d'abord son histoire :

Lorsque Christophe Colomb découvrit l'Amérique, il rencontra beaucoup d'Indiens, hommes et femmes, tenant à la bouche un petit tison allumé par un bout, et composé d'une herbe dont ils aspiraient le parfum ; cette herbe, vous l'avez deviné, mes amis, c'était le tabac. Les Espagnols et les Portugais l'introduisirent en Europe vers le milieu du seizième siècle, et en 1560, Jean Nicot, ambassadeur de France à Lisbonne, l'apporta à la reine Catherine de Médicis : les botanistes appelèrent donc la plante *nicotiane*, et les courtisans *l'herbe de la reine*. D'autres allèrent plus loin, et prônèrent partout les qualités de cette plante merveilleuse, divine ; ils la nommèrent : *herbe sainte*, *herbe à tous les maux*, *jusquiame du Pérou*. Mais elle eut aussi ses détracteurs. Le pape Urbain VIII fut de ce nombre pour d'excellentes raisons : on ne vendait point de tabac en poudre, et chacun préparait la quantité nécessaire à l'aide d'un petit moulin qui se portait dans la poche, et produisait, en fonctionnant, un bruit assez désagréable ; maintenant, mes amis, transportez-vous en esprit dans une église, où une centaine de priseurs s'occupent à pulvériser ainsi leur tabac ; vous figurez-vous le concert de tous ces petits moulins criant ensemble ! A cause de ce bruit qui troublait l'Office divin, le Souverain-Pontife en interdit l'usage pendant la messe.

Le sultan Mourad IV, le schah de Perse, et le tsar de Russie attaquèrent les priseurs : ils défendirent l'usage du tabac sous peine d'avoir le nez coupé. Avouez, mes enfants, que ce moyen de guérir d'une mauvaise habitude était par trop radical. A la fin du dix-septième siècle, le tabac devint l'objet de vives disputes entre les médecins, et la discussion est loin d'être épuisée aujourd'hui.

Ces rigoureux ont-elles arrêté le progrès du tabac ?

Nullement ; la culture de cette plante est répandue dans presque toutes les contrées du monde et sa rapide propagation a justifié une fois de plus le proverbe. « Mauvaise herbe prend partout racine. » Dans beaucoup de pays cette culture est libre, au Canada, notamment ; en France, savez-vous qui s'est réservé la fabrication et la vente du tabac ?

E. Non, monsieur.

M. C'est l'État, et ce monopole lui rapporte la somme fabuleuse de trois cents millions de francs.

La culture du tabac se fait un peu partout dans la province de Québec. On le sème par couche en mars ou en avril ; puis on met les *plants* en pleine terre en mai, et bientôt s'élève une tige rameuse, légèrement velue, aux feuilles ovales, aux fleurs rosées, et qui atteint une hauteur de 3 à 4 pieds. En octobre, après la récolte, on place-t-on les feuilles ?

E. On les suspend dans des hangars pour les faire sécher.

M.—Voici comment on prépare le tabac à priser: ces feuilles sont ensuite entassées dans un bassin, mouillées avec de l'eau salée, hachées; on en forme des meules qu'on laisse fermenter longtemps; enfin, on les râpe, c'est-à-dire, on les réduit en poudre: voilà le tabac à priser.

Le tabac à fumer se prépare parfois de même; de plus on enlève les nervures des feuilles, on les frise, et on les met en paquets.

Le tabac à mâcher s'obtient en filant les feuilles avec un rouet semblable à celui des cordonniers. Vous avez vu des ouvriers, de vieilles femmes, peut-être, mâcher du tabac; vous savez tout ce que cette habitude a de malpropre et de dégoûtant: vous ne la contracterez jamais, j'en suis persuadé, je n'insiste donc pas.

Mais ne pouvons-nous pas fumer ou priser?

Il vaudrait mieux s'abstenir.

M. Vous avez bien répondu, mes amis. Le tabac nous procure-t-il quelque bien?

E. Au contraire, il nous est pernicieux.

M. Il oblige à cracher souvent, il émousse l'esprit, affaiblit considérablement la mémoire, et quelquefois jette dans l'idiotisme.

M. Notre bourse n'est-elle pas aussi menacée?

E. Oui, M., puisqu'il faut dépenser beaucoup d'argent.

M. Quelques sous par jour font une somme au bout de dix ans, vingt ans; voyez les funestes conséquences de cette habitude pour un pauvre ouvrier obligé de gagner péniblement sa vie. Il en est qui se passeraient plutôt de pain que de tabac, et qui perdent en fumée l'argent dérobé aux besoins de leur femme et de leurs enfants. Quelle sottise!

QUESTIONNAIRE

Origine du tabac. Qui l'introduisit en Europe? En France? Comment appelle-t-on cette plante? Que firent le pape Urbain VIII, le sultan Mourad IV, le schah de Perse et le tsar de Russie? La culture du tabac est-elle bien répandue? Combien en France, le monopole du tabac rapporte-t-il à l'Etat? Quand sème-t-on cette plante? Parlez de la récolte des feuilles. Comment se prépare le tabac à priser? à fumer? à mâcher? Effets du tabac.

JEANNE MANCE (1)

Le 28 janvier 1657, Mlle Mance tomba sur la glace, se rompit l'avant-bras droit, et se démit le poignet. Les médecins soignèrent le membre brisé, sans s'apercevoir de la dislocation. De sorte que la pauvre infirme resta infirme et toujours souffrante. « Je demeurai tout-à-fait privée de l'usage de ma main, écrit-elle, et de plus, j'en souffrais beaucoup. J'étais obligée de porter toujours mon bras en écharpe, ne pouvant le soutenir autrement ou sans quelqu'autre appui. Depuis le moment de ma fracture, je ne pus m'aider ni me servir de ma main en aucune manière, ni en avoir la moindre

(1) Suite et fin.

liberté, en sorte qu'il me fallait habiller et servir comme un enfant. » Lors d'un voyage qu'elle fit en France, quelques années plus tard (1658-59), Mlle Mance consulta plusieurs chirurgiens éminents, et tous l'assurèrent qu'il n'y avait point de remèdes à son mal, et que, de plus, il y avait danger que son bras vint à se dessécher tout-à-fait. Elle n'avait donc d'autre espoir de guérison qu'en une intervention spéciale d'en Haut. Dieu permit que l'intercession de M. Olier, qui avait tant fait pour Villemarie, obtint ce miracle en faveur de cette créature privilégiée. Laissons-lui le soin de raconter elle-même comment les choses se passèrent.

« Etant tout-à-fait privée de l'usage de ma main depuis le moment de ma chute, je n'usais d'aucun remède, n'espérant plus de guérison, n'ayant pas même la pensée de demander un miracle. J'étais contente de me soumettre à l'ordre de Dieu, et de demeurer ainsi toute ma vie en cet état de privation douloureuse et pénible. J'avais désiré de voir le cercueil de feu M. Olier, non pas dans la vue de mon soulagement, mais dans l'intention de l'honorer, l'estimant un grand serviteur de Dieu. J'eus la permission de le voir le jour de la Purification de la sainte Vierge. Je savais qu'il avait pendant sa vie grande dévotion à ce jour. Comme je fus sur le point d'entrer dans la chapelle où repose son corps, la pensée me vint de demander à Dieu, par les mérites de son serviteur, qu'il lui plût de me donner un peu de force et quelque soulagement à mon bras, afin que je m'en puisse servir dans les choses les plus nécessaires, comme pour m'habiller et pour accommoder notre autel à Montréal. Je dis: « O mon Dieu, je ne demande point de miracle, car j'en suis indigne; mais un peu de soulagement, et que je me puisse aider de mon bras. » Comme j'entrais dans la chapelle, il me prit un grand saisissement de joie, si extraordinaire, que de ma vie je n'en ai senti de semblable. Mon cœur en était si plein, que je ne le puis exprimer... Je ne peux exprimer cela sinon en disant que c'était un effet de la grande complaisance que je sentais du bonheur que possède ce bienheureux serviteur de Dieu. Je lui parlais comme si je l'eusse vu de mes yeux, et avec beaucoup plus de confiance, sachant qu'il me connaissait à présent bien mieux que lorsqu'il était au monde; qu'il voyait mes besoins et la sincérité de mon cœur, qui ne lui avait rien caché.

« J'entendis la sainte messe, et communiai dans cette douceur extraordinaire, ne songeant point à mon bras qu'après la messe, lorsque M. de Bretonvilliers s'en allant à la paroisse pour assister à la procession, je le priai de me donner le cœur de feu M. Olier pour le faire toucher à mon bras, lui disant que je croyais que je n'aurais plus que faire du sang des bœufs pour ma guérison: car j'eus dès lors une confiance certaine d'être exaucée. Il me l'apporta et se retira: et moi, ayant pris ce précieux dépôt de ma main gauche, et pensant aux grâces que Dieu avait mises dans ce saint cœur, je le posai sur ma main droite tout enveloppée qu'elle était dans mon écharpe, et au même moment je sentis que ma main était devenue libre et qu'elle soutenait sans appui le poids de la boîte de plomb où le cœur est enfermé; ce qui me surprit, m'étonna merveilleusement et m'obligea de louer et de bénir la bonté divine de la grâce qu'elle me daignait faire, de manifester en moi la gloire et le mérite de son saint serviteur. Je sentis en même temps une chaleur extraordinaire se répandre par tout mon bras, jusqu'aux extrémités des doigts, et l'usage de ma main me fut rendu dès ce moment. »

Ce témoignage, donné sous la signature de Jeanne Mance, ne saurait être révoqué en doute. Du reste, plusieurs personnes dignes de foi, entr'autres Marguerite Bourgeoys, sa compagne de voyage, ont vu de leurs yeux ce miracle éclatant. Tout

le monde, en France, voulait en entendre le récit de la bouche même de Mlle Mance. C'était à qui pourrait la voir et lui parler, car on la regardait déjà comme une sainte à miracles. Finalement elle dut se dérober aux importunités des gens qui allaient jusqu'à couper des morceaux de sa robe pour satisfaire leur dévotion.

Comme on le voit, Dieu opérait de grandes choses dans la personne de Mlle Mance. Ce miracle éclatant devait servir à aplanir bien des difficultés au sujet de cet hôpital, dont l'existence était encore précaire. Mlle Mance avançait en âge. Qui après elle, prendrait charge d'une institution comme celle-là, qui demande tant de surveillance et surtout de capitaux assurés? Madame de Bullion voulut bien consentir à creuser de nouveau sa bourse, et elle insista pour que les hospitalières de La Flèche prissent charge des malades de l'hôpital. Ce furent les Sœurs de Brésoles, Macé et Maillet qui furent choisies. Elles accompagnèrent Mlle Mance jusqu'à La-Rochelle, et là prirent passage sur le vaisseau qui devait les déposer à Québec le 8 septembre 1659, jour de la Nativité de la sainte Vierge.

Dans l'automne de 1662, Mlle Mance entreprit un troisième voyage en France dans l'intérêt de sa communauté. Elle avait à cœur de la constituer définitivement non seulement au temporel mais encore au spirituel. Son suprême désir était d'avoir son institut érigé en ordre religieux par le Saint Siège. Elle eut cette grande consolation avant de quitter cette terre d'exil, et de se séparer de ses chères religieuses, qu'elle avait fait venir de France au prix de si grands sacrifices. Après avoir mis ordre à toutes les affaires de la communauté, dont elle avait été l'habile administratrice durant trente ans, Jeanne Mance rendit son âme à Dieu en juin 1673, à l'âge d'environ soixante-sept ans.

M. l'abbé Faillon, qui a écrit sa vie, ajoute :

« Il est à regretter qu'on ne nous ait conservé aucun détail sur ses dernières années, ni sur les circonstances de sa sainte mort. Tout ce que nous en savons, c'est que Dieu acheva de la sanctifier par de longues et continuelles maladies; que cette fille admirable édifia toute la colonie par ses grandes vertus, et qu'enfin elle mourut en odeur de sainteté. »

L'annaliste de l'Hôtel-Dieu, écrit : « Mademoiselle Mance a demeuré jusqu'à sa mort dans cette communauté de Montréal, édifiant tout le monde par ses grandes vertus; elle y est morte en odeur de sainteté et elle fut enterrée honorablement dans leur église. »

Ces deux témoignages, ajoutés à tant d'autres en faveur de cette femme du XVII^e siècle, prouvent à l'évidence qu'elle remplit sa mission providentielle à la satisfaction de ceux qui furent ces contemporains.

« Le christianisme, dit Chateaubriand, a placé la charité comme un puits d'abondance dans les déserts de la vie. » Jeanne Mance, en établissant à Montréal cet asile pour les malades indigents, a creusé un puits de charité qui ne s'épuisera jamais.

N.-E. DIONNE.

Questions de Grammaire

I

« Je vous prie de vouloir bien m'expliquer la règle des noms compléments d'une préposition. Doit-on écrire au pluriel : confiture de *prunes*, de *groseilles*, de *cerises*, etc. » ?

La règle générale est celle-ci :

Quand le nom qui suit la préposition désigne l'espèce ou la nature du premier, il se met au singulier ; il se met au pluriel quand il désigne évidemment une réunion d'individus ou d'objets distincts.

Des peaux de mouton.

Un troupeau de moutons.

Des habits de femme.

Un cercle de femmes.

REMARQUE.—Si le nom complément désigne la matière dont est composée une chose, on le met au pluriel, quand il y a composition par la réunion des objets, et au singulier, quand il y a extraction, c'est-à-dire quand les objets sont détruits.

De la confiture de groseilles de Bar.

Un ragoût de pommes de terre.

Une compote de pommes.

Du sirop de groseille.

De la fécule de pomme de terre.

Du sucre de pomme.

Il est facile de voir que ce cas particulier n'est qu'une extension de la règle générale.

Quoique l'usage ait généralement fixé ces manières d'écrire, l'Académie ne s'est pas encore prononcée ; elle ne paraît pas avoir d'opinion bien arrêtée sur cette règle, car elle écrit à l'article *gelée* : *gelée de POMME*, *gelée de GROSEILLE* ; à l'article *pomme* : *gelée de POMMES*, *sucre de POMMES* ; à l'article *groseille* : *sirop de GROSEILLE* ; à l'article *sirop* : *sirop de GROSEILLES*, *de MURES* ; au mot *huile* : *huile d'AMANDES DOUCES*, et au mot *amande* : *huile d'AMANDE DOUCE*, etc.

Enfin, dans les cas douteux, il faut traduire l'idée par d'autres mots, qui, suivant le sens, amèneront le singulier ou le pluriel.

Ainsi on écrira :

AU SINGULIER

Marchand de *beurre*, de *poisson* (qui vend du beurre, du poisson.)

Un sac de *blé* (qui contient du blé.)

Un bouquet de *giroflée* (fait avec de la giroflée.)

Un peintre rempli de *talent* (qui a un grand talent comme peintre.)

AU PLURIEL

Marchand de *pommes*, de *harengs* (qui vend des pommes, des harengs).

Un sac de *lentilles* (qui contient des lentilles).

Un bouquet de *aillets*, de *roses* (fait avec des œillets, des roses).

Une jeune personne remplie de *talents* (qui possède plusieurs talents).

II

« Est-il vrai que, d'après les *Tolérances orthographiques*, on peut écrire indifféremment *plutôt* ou *plus tôt* dans le sens de préférence ? »

Non, rien n'a été changé au sujet de ces deux expressions : on continue à écrire *plutôt* quand ce mot éveille une idée de préférence.

III

On nous consulte au sujet de la phrase suivante, d'une dictée intitulée: *Le dimanche*:

La charrue avec la bêche

Se repose sous le hangar.

Mes élèves ont écrit *reposent* et s'étonnent qu'on leur ait marqué une faute. »

Voici notre réponse; mais, pour bien établir notre conclusion, il faut prendre la question à son origine.

Au seizième et au dix-septième siècle, il était admis que le verbe qui avait plusieurs sujets ne s'accordait qu'avec le dernier, ou mieux avec le plus rapproché. Ex. :

La joie et le plaisir de tous les conviés

Attend pour que vous vous embrassiez. (RACINE).

Les délices et la paresse lui ôte le mouvement (MALHERBE).

Que peut servir ici l'Égypte et ses faux dieux? (BOILEAU).

D'autre part, au dix-septième et au dix-huitième siècle, les sujets unis par *ainsi que, comme*, et la préposition *avec*, étaient quelquefois suivis du verbe au pluriel. Ex. :

Bertrand avec Raton, l'un singe et l'autre chat,

Commensaux d'un logis, avaient un commun maître (LA FONTAINE).

Le singe avec le léopard

Gagnaient de l'argent à la foire (Ib.).

Le comte Piper avec quelques officiers étaient sortis du camp (VOLTAIRE).

Mais on mettait plus souvent le singulier :

Le farouche Phalante, avec ses Lacédémoniens, fut surpris de trouver ses entrailles émues (FÉNELON).

La grammaire admet aujourd'hui, dans ces différents cas, l'un et l'autre nombre, mais pas d'une manière facultative. Pour ce qui concerne la préposition *avec*, le verbe se met au singulier, si *avec* a le sens de *accompagné de*, et le pluriel quand ce mot a le sens de *et*.

Dans la phrase qui est l'objet de cet article, le sens de *avec* n'est pas: *la bêche accompagnée de la charrue*; mais bien: *la bêche et la charrue*.

Le verbe *repose* devrait donc être bien écrit au pluriel, et vos élèves se sont émues à juste titre de la faute qui leur a été marquée.

Il est vrai que quelques-uns font consister la différence d'orthographe dans la manière de ponctuer, et le texte présente, en effet, la phrase ainsi ponctuée :

La charrue, avec la bêche, etc. :

mais, outre que, l'on ne dicte pas la ponctuation, cette restriction ne saurait même être admise d'une façon absolue, car on trouve des phrases comme les suivantes, qui sont en complète contradiction avec cette manière de voir; ce serait d'ailleurs accorder par trop d'influence à une virgule :

Rome aussi bien que moi vous *donne son* suffrage. (RACINE).

(Le verbe est au singulier sans virgule).

La santé, comme la fortune, retirent leurs faveurs à ceux qui en abusent. (SAINT-EVREMOND).

(Le verbe est au pluriel avec virgules).

Ce que nous avons dit au commencement de cet article explique assez qu'un poète, qui ne se préoccupe pas outre mesure des règles de la grammaire, se soit cru autorisé à écrire :

La charrue avec la bêche

Se repose, etc.,

au lieu de *se reposent*.

Analyse littéraire

(Cours supérieur)

--Perrette, sur sa tête ayant un pot au lait
 Bien posé sur un coussinet
 Prétendait arriver sans encombre à la ville.
 Légère et court vêtue elle allait à grands pas,
 Ayant mis ce jour-là pour être plus agile,
 Cotillon simple et souliers plats.
 Notre laitière ainsi troussée
 Comptait déjà dans sa pensée
 Tout le prix de son lait, en employait l'argent;

Telle est l'exposition claire et précise du fabuliste. La démarche agile de la jeune femme; son costume, si bien en accord avec la circonstance, nous la montre vivante.

Elle est jeune et possède une imagination plus vive encore que sa démarche; aussi la tête de notre jeune laitière travaille-t-elle. Elle pense au bénéfice que lui rapportera le lait qu'elle porte et qui n'est pas encore livré.

Achetait un cent d'œufs, faisait triple couvée.

On voit par ce simple trait (triple couvée,) que notre jeune femme est dans le domaine des rêves et que dès lors elle ne s'arrêtera plus. Rien ne lui paraîtra extraordinaire. Sa triple couvée d'œufs ou

La chose allait si bien par son soin diligent.
 Il m'est, disait-elle, facile
 D'élever des poulets autour de ma maison;
 Le renard sera bien habile.
 S'il ne m'en laisse assez pour avoir un cochon.
 Le porc à s'engraisser coûtera peu de son;
 J'aurai, le revendant, de l'argent bel et bon.
 Il était, quand je l'eus, de grosseur raisonnable
 Et qui m'empêchera de mettre en notre étable
 Vu le prix dont il est, une vache et son veau
 Que je verrai sauter au milieu du troupeau?
 Perrette, là-dessus, saute aussi, transportée...

Après la triple couvée venue à bien, tandis qu'ordinairement on en perd la plus grande partie, notre Perrette vend si cher tous ses poulets, qu'elle peut en acheter cet animal si précieux dans la ferme.

Ce porc coûtera peu de son, se dit-elle; elle ne pense pas aux soins qu'il faudra lui donner, à la nourriture qu'il faudra lui préparer, aux maladies qui pourront l'atteindre! Non... Il était, quand je l'eus... (elle le possède déjà; il lui appartient) de grosseur raisonnable. Quelle est la grosseur qui peut mériter cet attribut? Une bonne grosseur, sans doute, aux yeux de la fermière, car elle ne dépense que *peu de son* pour avoir, le revendant, de l'argent bel et bon. Et la folle du logis continuant son chemin, qui m'empêchera de mettre en notre étable, vu le prix dont il est, une vache et son veau. Elle ne se contente pas d'avoir eu le cochon, elle le voit vendu, à l'argent en main.

Elle arrive alors au but de son ambition: une vache et son veau, et emportée par l'ardeur de ses pensées, elle mêle l'action à la parole. Son veau, sa vache sont si vivants devant elle qu'elle les voit sauter.

Perrette les imite et danse... mais aussi la voilà à la fin de ses rêves... le lait tombe et la ramène à la réalité :

Adieu, veau, vache, cochon, couvée !

Tout est perdu ; elle n'aura pas même le prix de son lait, sa seule véritable richesse, parce qu'elle a tant risqué sur une idée chimérique.

Et la dame de ces biens (tristes biens)
 Quittant d'un œil marri,
 Sa fortune ainsi répandue,
 Va s'excuser à son mari,
 En grand danger d'être battue.
 Le récit en farce fut fait ;
 On l'appela Pot au lait

Devant la perte de sa fortune, Perrette pleure et passe d'un transport de joie à une douleur d'autant plus vive qu'elle s'était imaginée posséder tout ce qu'elle désirait.

La dame de ces biens : elle croyait si bien les tenir, n'a d'autre ressource que d'aller raconter sa folie à son mari et cela... en grand danger d'être battue.—Comment le mari accueillera-t-il le récit de la jeune femme ? Il est sans doute positif et ne sera touché que d'une chose : le *lait a été perdu*. Il ne comprendra ni ses rêves, ni sa joie, ni son transport de vivacité et de sa jeunesse. Elle peut donc pleurer, la pauvrete.

Mais notre fabuliste n'a-t-il visé que Perrette ? n'est-ce pas l'humanité qu'il a dépeinte dans cette fable ? Quel est celui qui ne fait des châteaux en Espagne, ne se laisse emporter par son imagination et souvent fait reposer son bonheur sur de *bien* faibles bases ? Bases aussi fragiles que celles de la fortune de Perrette. L'instant du rêve est délicieux, mais qu'un accident nous ramène à la réalité, et nous voilà, comme notre héroïne, plus malheureux qu'avant.

Notre illusion est partie et nous souffrons.

Suivons, sans en chercher d'autre, la morale de La Fontaine ; elle nous fera toucher du doigt la vérité qu'il a voulu nous démontrer.

Quel esprit ne bat la campagne ?
 Qui ne fait châteaux en Espagne ?
 Pichrocole, Pyrrhus, la laitière, enfin tous,
 Autant les sages que les fous
 Chacun songe en veillant : il n'est rien de plus doux.
 Une flatteuse erreur emporte alors nos âmes ;
 Tout le bien du monde est à nous
 Tous les honneurs, toutes les femmes,
 Quand je suis seul, je fais au plus brave un défi
 Je m'écarte, je vais détrôner le sophi,
 On m'élit roi, mon peuple m'aime ;
 Les diadèmes vont sur ma tête pleuvant.
 Quelque accident fait-il que je rentre en moi-même :
 Je suis Gros-Jean comme devant.

Ne nous hâtons donc pas de blâmer trop sévèrement la pauvre Perrette puisque nous sommes sujets à nous laisser emporter par notre imagination. Chacun songe en veillant : il n'est rien de plus doux ; en effet, l'espoir d'atteindre un noble but, nous donne plus d'énergie pour travailler à y arriver. Songeons au but : mais ne tombons pas dans l'excès de Perrette et ne nous croyons pas arrivés alors qu'il nous reste encore une longue route à parcourir.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

Instruction religieuse

Le Catéchisme en une page

- Nous rencontrâmes un petit paysan orphelin.
- D'où es-tu? lui demanda l'évêque.
- De partout, répondit l'enfant. Car il allait de village en village, demeurant où il trouvait de l'ouvrage et du pain.
- N'as-tu point de père?
- J'ai mon père qui est aux cieux.
- Tu connais Dieu?
- Dieu est le créateur du ciel et de la terre et des hommes et de tout ce que nous voyons et des choses invisibles.
- Où est Dieu!
- Il est au ciel, sur la terre et en tous lieux.
- Est-il là, nous voit-il en ce moment?
- Il est là et nous voit; il entend ce que je dis, il connaît ce que je pense.
- Et, dis-moi, enfant, sais-tu pourquoi Dieu t'a créé?
- Il m'a créé pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle.
- La vie éternelle, où la posséderons-nous?
- Dans le paradis, en présence de Dieu, si nous avons ici-bas rempli ses commandements.
- Combien y a-t-il de commandements, à quoi se réduisent-ils?
- Il y a dix commandements de Dieu et sept commandements de l'Eglise, et tous ces commandements, se réduisant à Dieu, sont d'aimer Dieu par-dessus tout et notre prochain comme nous-mêmes.
- Mais comment parvenons-nous à accomplir les commandements malgré la faiblesse humaine?
- Par la grâce de Dieu.
- Qu'est-ce que la grâce?
- C'est une force que la bonté de Dieu met en nous pour nous faire éviter le mal et aimer le bien.
- Comment attirons-nous la grâce?
- Par la prière.
- As-tu soin de prier Dieu?
- Oui, soir et matin, et plusieurs fois pendant le jour.
- Quelle prière fais-tu?
- Je dis: "Notre Père, qui êtes aux cieux."
- Qui t'a appris cette prière?
- C'est M. le Curé.
- Et qui l'a apprise à M. le Curé?
- C'est le bon Dieu.

LOUIS VEUILLOT.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ELEMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTEES

I

L'ENFANT SOIGNEUX

Paul est un enfant soigneux. Il évite de salir, de déchirer ses habits. Le soir, il les plie sur une chaise. Le matin, il les brosse. A l'école, il a soin de ses livres: il n'en déchire pas les feuillets. Il ménage son ardoise, ses cahiers, ses crayons, ses plumes.

EXERCICES.—1. Reproduire oralement la dictée.

2. Que pensez-vous de cet élève?

3. Conjuguer au futur *déchirer ses habits, plier du linge*.

II

NE GASPILLONS PAS LE PAIN

On ne doit jamais rien perdre: d'abord par raison d'ordre et d'économie, puis en songeant combien de gens seraient heureux d'avoir ce que nous jetons si insoucieusement.

Mais s'il est un gaspillage dont nous devons plus spécialement nous garder, c'est de celui du pain. Ce n'est point la nourriture qui coûte le plus cher, mais c'est la plus utile, et à ce titre, celle qui a le plus de prix.

Comment peut-on gaspiller le pain sans songer à tant de misérables, dénués de tout, dont ce pain perdu soutiendrait l'existence?

Le pain, c'est le nécessaire de la vie que nous demandons chaque matin au bon Dieu, et plusieurs ne l'ont pas. Oh! gardons-nous de le perdre: soyons-en économes, pour les donner à ceux qui en manquent: à l'ouvrier sans ouvrage, à la mère malade, à l'enfant trop jeune pour savoir le gagner.

QUESTIONNAIRE.—Pourquoi ne doit-on jamais rien perdre? De quel gaspillage doit-on surtout se garder? Qu'est-il dit du pain? A quoi devraient songer ceux qui gaspillent le pain? Le pain est-il bien nécessaire? Tout le monde en a-t-il? Faut-il en être économe? Pourquoi?

EXERCICE.—Distinguer tous les pronoms dans la dictée.

Récitation

VŒUX DU NOUVEL AN

PETITE FILLE À SA MÈRE

Maman, si bonne et si gentille,
Maman que j'aime avec transport,
Jouis longtemps d'un heureux sort :
C'est le plus doux vœu de ta fille !

PETIT ENFANT À SON PÈRE

Cher Papa,
C'est jour de l'an ! Vite j'accours
De mes baisers te faire hommage...
Je te souhaite d'heureux jours...
Et te promets d'être bien sage.

AUTRE

Cher Papa,
Je ne puis à mon âge
Encor bien m'exprimer
Par un joli langage.
Mais je sais bien t'aimer,
Et veux, pour te charmer,
Demeurer toujours sage.

JEUNE ENFANT À SES PARENTS

Chers Parents,
En cette joyeuse journée
Où sourit la nouvelle année,
Je vous souhaite le bonheur
Et je vous donne tout mon cœur.

Rédaction

LETTRE D'UN TOUT JEUNE ENFANT À SES PARENTS

Cher Papa, chère Maman,

J'écris déjà, voyez !... Oh ! que je suis content de vous faire lire que je vous aime bien, que je vous souhaite une longue et douce vie et que je veux vite grandir pour faire votre bonheur !

Recevez, chers parents, les plus tendres baisers

De votre petit Pierre.

AUTRE

Cher Papa, chère Maman,
 Je vous souhaite une *bonne* année, une *bonne* santé et tout ce que le ciel a de *bon*
 pour vous qui êtes si *bons* pour moi !
 Ma lettre n'est pas longue, mais mon amour pour vous est bien grand.
 Je vous embrasse de tout mon cœur. N...

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTEES

I

LANGAGE DES INDIENS

Un grand nombre d'Indiens ont conservé les noms imagés par *lesquels* leurs *ancêtres* désignaient les *différents* mois, selon leur action distinctive: janvier, le mois des écureuils et des souris, parce qu'alors ces animaux commencent à sortir de *leurs* trous; mai, le mois des *semailles*; juin, le mois des *faons*; août, le mois des épis rôtis; décembre, le mois de la chasse. Les *révolutionnaires* de France, en composant leur *calendrier républicain*, n'avaient pas même le mérite de l'invention; l'ignorante race indienne de l'Amérique leur offrait le modèle d'une *nomenclature* plus précise et plus pittoresque que celle qu'ils ont *imaginée*. L'Indien calculait son âge d'après *quelque* événement mémorable, comme, par exemple, un hiver rigoureux ou un débordement extraordinaire: "En ce temps là, disait-il, je commençais à marcher, et j'étais de *taille* à tuer les oiseaux avec des flèches."

XAVIER MARMIER.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*lesquels*: les trois autres formes de ce pronom: *lequel*, *laquelle*, *lesquelles*; il est composé de l'article *simple* et du mot *quel*, et varie dans les deux parties.—*ancêtres*: un autre mot: *aïeux*.—*différents*: adjectif: ne pas confondre avec *différend*, nom, et *différant*, participe présent.—*leurs* *trous*: pourquoi le pluriel? c'est préférable peut-être à cause de la diversité des animaux: mais on pourrait aussi employer le singulier avec l'idée de *chacun* sous entendu. — *semailles*: le temps où l'on jette la *semence* (ou graine) en terre. Ici, au Canada, presque tout le monde dit *semences* pour *semailles*.—*révolutionnaires*: les hommes qui, à la fin du dix-huitième siècle renversèrent la royauté pour établir la république et bouleversèrent l'ordre en France.—*calendrier républicain*: dans lequel les mois s'appelaient de noms nouveaux: *pluviose*, mois de la pluie; *ventose*, du vent; *nivose*, de la neige; *floréal*, des fleurs; *germinal*, de germination, etc.—*nomenclature*: collection de noms propres à des objets ayant rapport à une même science, à un même ordre d'idées.—*imaginée*: accord avec le complément direct *qu'* qui précède et dont l'antécédent est *celle*.—*quelque*: pourquoi le singulier? on veut dire un événement *quelconque*, n'importe lequel.—*de taille à*: exprimez autrement: assez grand pour.—*tuer*: donnez le présent de l'indicatif et du subjonctif: *je tue*... ils *tuent* (et non *tusent*)... que *je tue* (et non que *je tuse*)... que nous *tuions*... qu'ils *tuent*.

Relevez tous les *noms* accompagnés d'*adjectifs* et constatez l'accord.

II

LA HOUILLE

On donne le nom de houille à un charbon minéral, qui est opaque, noir et brillant. Source principale de la chaleur, de la lumière et de la force motrice, elle chauffe nos maisons et nos fabriques, fournit le gaz qui nous éclaire, sert à mettre en action nos machines, permet aux navires de traverser les mers malgré les vents contraires et les tempêtes, fait franchir aux locomotives de nos chemins de fer les plus grandes distances avec une rapidité que les anciens n'auraient pu soupçonner.

- QUESTIONS.—1. Trouver deux verbes de la 2^e conjugaison.
 2. Analyser grammaticalement : *on donne le nom*.
 3. Comment trouve-t-on le sujet du verbe ?
 4. Trouver les dérivés du verbe *chauffer*.
 5. Futur simple du verbe *pouvoir*.

Récitation

À L'AN NOUVEAU

Bien que ton petit pied nous pousse
 Sournoisement vers le tombeau.
 Nous arrivons à la rescousse
 T'acclamer, petit an nouveau !

Sur le bras qui tremble, alangui,
 De l'an moribond qui t'apporte,
 Tu sembles un bouquet de gui
 Fleuri sur une branche morte.

Petite année à peine éclosé,
 Enfant de mystère vêtu,
 Dis-moi, dans ta menotte rose,
 An neuf, que nous apportes-tu ?

Viens-tu, par quelques lois heureuses,
 Donner au gueux sans toit, sans pain,
 Mieux que de belles phrases creuses
 Qu'il épelle en mourant de faim ?

Vas-tu, dans toutes nos cités,
 Faire enfin, pour ta grande gloire,
 Fleurir toutes les libertés,
 Y comprise celle de croire ?

Allons-nous, dans les cieus aux voiles
 Déchirés par tes doigts menus,
 Voir surgir toutes les étoiles
 Que des aveugles ne voient plus ?

Va-t-on, dans l'aube qui commence,
 Sur un ordre par toi jeté,
 Entonner dans un chœur immense
 Un hymne à la fraternité ?

Bref ! que couves-tu, dans ton nid,
 Pour la grande famille humaine ?
 — Si c'est de l'amour, sois béni ... !
 Sois maudit, si c'est de la haine ...

THÉODORE BOTREL.

Rédaction

Souhaits de bonne année

JEUNE FILLE À SON PÈRE

Cher Papa,

En ce premier jour de l'an, laissez-moi vite vous adresser ce cri de mon cœur : Bonne année ! bonne année !

Ah ! si je pouvais puiser dans le trésor des faveurs du ciel, comme vous en auriez toutes les meilleures, et quel sort digne d'envie serait le vôtre longtemps, longtemps, bien-aimé papa !

Du moins, j'ai mes prières qui montent bien ardentes vers le bon Dieu pour qu'il vous paie en bonheur tout ce que vous me donnez de dévouement, de soins et d'amour.

Vous voulez, n'est-ce pas, que je sois sage, laborieuse, appliquée à l'étude, à tous mes devoirs d'enfant, et que je traduise ainsi toute l'affection que je vous porte ? . . . Oui, cher papa, je vous en fais la sincère et douce promesse, et c'est, avec les plus tendres baisers, la chère étreinte que je vous offre au jour de l'an.

Votre reconnaissante et affectueuse petite Marie.

Dictées supplémentaires

I

CHARITÉ

Voyez-vous cette pauvre créature, gisant au bord du chemin ? Le besoin ou la maladie l'a fait défaillir. N'oubliez pas que c'est votre prochain, votre frère qui attend votre secours. A-t-il faim ? Vous lui devez le pain, l'aliment qui lui manque. Est-il malade ? Ni votre temps, ni votre argent ne peuvent lui être refusés. Songez que la haine aussi bien que la reconnaissance germe dans le cœur d'un malheureux ; et dites-vous que si beaucoup de ces infortunés s'abandonnent aux excitations malsaines de l'envie, c'est que, peut-être, par votre égoïsme, vous ou moi avons livré leur misère, leur simplicité d'esprit, leur ignorance comme une faible proie aux pièges des méchants.

II

MA PATRIE

Voyez, non loin de cette grande route, ces maisons blanches qui brillent à travers les arbres, et la flèche pointue de ce clocher. C'est dans ce village que j'ai vu le jour ; c'est là que demeurent mes parents, que je ne quitterai jamais. Ce ruisseau qui bai-

gne ces prés est celui près duquel j'ai pris mes ébats tout jeune enfant; cette maison qui s'élève près de ces bords fleuris est la maison paternelle; ce bouquet de bois est celui où nous allions épier les oiseaux; c'est dans cette vallée que nous cueillions des fleurs au printemps; c'est dans ce ravin que nous descendions sans crainte.

Ce village est ma patrie et ce lieu qui fut mon berceau, sera aussi mon tombeau.

Toujours je te serai fidèle! ma chère province de Québec, et me rappelant les vertus de nos pères, je saurai conserver notre Foi, notre Langue et nos Loix.

COURS SUPERIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTEES

I

LA NATURE, ÉLÉMENT VITAL DES INDIENS

Les Indiens vivaient *constamment* au milieu même de la nature. Ils ne *s'enorgueillissaient* point, comme nous le *faisons* aujourd'hui, d'en expliquer les phénomènes; mais ils les observaient à tout instant, dans toutes les saisons, et par cette attention *continue* ils *acquéraient* les connaissances nécessaires pour régler leurs actions et assurer leur bien-être. Sans horloge et sans aucun instrument astronomique, par l'inspection des astres, ils mesuraient exactement la marche des heures, le cours des nuits et des jours. Sans guide et sans boussole, ils pouvaient entreprendre de longs *trajets* à travers des plaines désertes, des forêts profondes où l'on ne distinguait pas un sentier, pas un *vestige* humain, et ils arrivaient en droite ligne à leur but. On a souvent signalé l'habileté avec laquelle ils reconnaissaient à un signe presque invisible, à une branche brisée, à des herbes courbées sur le sol, la trace d'un homme ou d'un animal, d'un ami ou d'un ennemi. Le fait est que, par l'énergie de leur vie active, par la fraîcheur de leurs organes, par l'étude perpétuelle de tout ce qui les *environnait*, ils acquéraient une pénétration de regard, une finesse d'ouïe et d'odorat vraiment *prodigieuses*. La nature était leur première et leur constante institutrice; selon ses différentes *phases*, ils combinaient le cours de leurs occupations, de leurs chasses et de leur vie *nomade*. Selon ses périodes régulières, ils avaient formé leur calendrier; ils divisaient, comme nous, l'année en quatre saisons et en douze mois; mais ils *en* fixaient le commencement au printemps, en cette riante saison où tout *s'égayé* et se ranime.

XAVIER MARMIER.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*constamment*: adverbes en *emment* et en *amment* viennent des adjectifs en *ent* et en *ant*; même prononciation.—*s'enorgueillissaient*: prononcer *s'en-norgueillir* et non pas *s'è-norgueillir*; de même pour *s'enivrer*. C'est le préfixe *en* comme dans *entonner*, *enfermer*, etc.—*faisons*: mettez à la deuxième personne: *faites* et non *faisez*; à la troisième, *font* et non *faisent*.—*continue*: sans interruption; ce mot a plus d'intensité, il est plus fort que continueuse.—*acquéraient*: donnez le présent en entier: *j'acquiers*, tu *acquiers*, il *acquiert*, nous *acquérons*, vous *acquérez*, ils *acquèrent*. Le radical est *quérir* (chercher) qu'il ne faut pas prononcer *q'ri*.—*trajets*: espace compris entre le point de départ et le point d'arrivée.—*vestige*: empreinte du pied, trace, restes de ce qui est tombé en ruines.—*environnait*: où est le sujet? le pronom *qui* placé avant et dont l'antécédent est *ce*.—*prodigieuses*: pour-qualifiés par ce adjectif.—*phases*: apparence variable sous laquelle se présente un astre à nos regards. Par extension ce mot s'applique aux différents changements d'aspect de plusieurs autres choses; les *phases* d'une maladie, d'une révolution, etc.—*nomade*: vie des peuples qui n'ont pas de demeure fixe, qui campent et ne construisent pas de maisons: tels les patriarches avant Jésus-Christ, certaines tribus arabes encore aujourd'hui.—*en*: que remplace ce pronom? de *l'année*; sa fonction: complément déterminatif de *commencement*.—*s'égayé*: d'après l'Académie, l'*y* se conserve devant l'*e* muet dans les verbes en *ayer*; on le remplace par *i* dans les verbes en *oyer*, *uyer*: *je nettoie*, tu *essuies*.

ANALYSE

La nature était la première et la constante institutrice des Indiens; selon ses différentes phases, ils combinaient le cours de leurs occupations, de leurs chasses et de leur vie nomade.

Deux propositions principales coordonnées:

1. *La nature était la première et la constante institutrice des Indiens.*
2. *Selon ses différentes phases, ils combinaient le cours de leurs occupations, de leurs chasses et de leur vie nomade.*

REMARQUES.—Dans la première proposition, l'article *la* répété devant *constante* est un pléonasme fait à dessein pour mieux faire remarquer le second qualificatif.

—*selon ses différentes* qui commence la deuxième proposition, est un complément circonstanciel de manière de *combinaient*. La préposition *selon* rattache le complément *phases* au verbe *combinaient*.

cours a trois compléments déterminatifs: *occupations*, *chasse*, *vie*.

Il est facile après ces explications d'analyser grammaticalement tous les mots.

II

LE MONT ÉTNA

Le soleil venait de se lever lorsque nous arrivâmes sur un plateau doucement incliné et couvert de neige: ses rayons glissaient obliquement sur la nappe blanche, en y faisant briller d'innombrables diamants. Directement en face, nous voyions se dresser le grand dôme, rayé çà et là d'avalanches grisâtres où les cendres ressemblaient à la neige. De sa bouche énorme, une colonne de vapeurs, entourée à la base d'une guirlande de fumées transparentes, se tordait en larges volutes aux contours dorés et montait en tournoyant vers les nuages.

Le volcan était silencieux, mais ce calme lui-même rendait d'autant plus majestueux l'immense tourbillonnement des vapeurs. Je m'avançais avec émotion, à la fois heureux et tremblant, comme un profane auquel se dévoile un mystère. C'était donc là ce géant de la Sicile, vers lequel, depuis mon enfance, s'était si souvent portée mon imagination! Je la contempiais enfin, cette montagne, dont les anciens, pénétrés d'admiration, avaient fait jadis le clou de la terre et le pilier du ciel.

J'approchais avec une espèce d'horreur de l'effroyable abîme. Bientôt je vis la vaste *plaine* de laves s'étaler à plus de mille mètres de profondeur, semblable à un fragment d'une autre planète. Autour de nous, c'était la zone polaire avec ses neiges et ses glaces; dans la partie inférieure du *cirque*, au-dessous des talus d'avalanches qui avaient croulé du plateau, c'était la région du feu avec ses cratères de cendres, ses courants de matières fondues, ses amas de *scories*.

Du haut des escarpements, on plonge le regard jusque dans les entrailles mêmes de la montagne, et l'on peut facilement étudier l'architecture du volcan tout entier, en suivant des yeux, sur les parois de l'amphithéâtre, les couches superposées des laves et les murs de basalte.

EXPLICATIONS

SENS DU TEXTE.—Description d'un volcan faite dans un style quelque peu pompeux, mais harmonieux et dont les images sont justes.

ORTHOGRAPHE.—*Nous voyions*: à l'imparfait de l'indicatif et non au présent. Rapeler la règle concernant les verbes dont le participe présent se termine par *yant*.—*Une colonne de vapeurs*: Des vapeurs provenant de toutes sortes d'éléments, tels que ceux qui se trouvent à l'intérieur d'un volcan.—*Fumées transparentes*: Même explication, tous les corps, en brûlant, ne donnant pas la même fumée.—*S'était si souvent portée mon imagination*: Le participe s'accorde avec le sujet du verbe qui est *imagination*.—*Le clou de la terre et le pilier du ciel*: Belles métaphores dont le sens est facile à trouver.—*Plaine de laves*: La lave est formée par l'ensemble des matières incandescentes rejetées par le volcan. Les laves sont les minéraux eux-mêmes considérés individuellement et non comme masse unique.—*Cirque*: c'est-à-dire enceinte de terrain fermée de toutes parts par des élévations.—*Scories*: Restes de la combustion de certains métaux.—*Les murs de basalte*: On dit le plus souvent *de la basalte* et non *des basaltes*, comme on dit *du marbre* et non *des marbres*. Ici, le singulier est encore employé parce que l'on parle de la substance même dont sont faits les murs qui ne sont pas tous semblables.

Récitation

NOËL !

Il est minuit, l'étable est sombre,
La Vierge rêve et Joseph dort;
L'Enfant repose dans cette ombre,
Ayant au front l'étoile d'or.
Avec douceur l'âne le lèche.
Le bœuf réchauffe son sommeil;
Dans les ténèbres de la crèche,
Jésus brille comme un soleil!
Noël! Jésus vient de naître.
Souliers et sabots de hêtre
Sont rangés dans l'âtre noir.
Noël! Enfants, venez voir
Les merveilles qu'à la ronde
Jésus pour le petit monde,
Du haut des cieux fait pleuvoir!
Jésus s'éveille dans la paille.

La bergerie et le village
A Bethléem sont tout pareils,
La poupée a l'air d'un roi mage
Au manteau brodé de soleils!
Glissant sur un rayon de lune,
Il pénètre dans les foyers.
Seul le grillon dans la nuit brune
Voit remplir les petits souliers.
Jésus, dans chaque maisonnée,
Veut que l'enfant, à son réveil,
Trouve au fond de la cheminée
Sa part de joie et de soleil!...
Le jour se lève, et dans la crèche
L'enfant Jésus est de retour;
Les troupeaux sur la paille fraîche
Sont rassemblés tout à l'entour.

Et d'un mignon signe du doigt
 Calmant la Vierge qui tressaille,
 Il fuit par la fente du toit;
 Vêtu de satin et de moire,
 Le front ceint d'un rayon vermeil,
 A travers la grande nuit noire
 JÉSUS passe comme un soleil!
 De frais joujoux sa robe est pleine,
 Il les emporte triomphant;
 Chacun d'eux rappelle une scène
 Familère à ses yeux d'enfant:

Les bergers chantent, Joseph prie;
 Parmi ce rustique appareil,
 Sur le blanc giron de Marie
 Jésus sourit dans le soleil!
 Noël! JÉSUS vient de naître,
 Souliers et sabots de hêtre
 Sont rangés dans l'âtre noir.
 Noël! Enfants, venez voir
 Les merveilles qu'à la ronde
 Jésus, pour le petit monde,
 Du haut des cieus fait pleuvoir!

ANDRÉ THEURIET.

Composition

Au lendemain de la défaite (1)

CORRESPONDANCE INTIME

Monastère des Ursulines,
 Québec, 1er octobre 1759.

Madame la Marquise et chère cousine,

Les lis de France qui s'élevaient si droits et si forts sur les rives du Canada sont maintenant couchés sur le sol. Le cruel lion d'Angleterre les a broyés sous sa griffe puissante, eux qui semblaient pleins de vie et d'espérance. Ah! Madame, que j'ai de douleur en vous écrivant ces lignes! Nous qui aimons tant la douce France, nous qui verserions pour elle jusqu'à la dernière goutte de notre sang, que nous souffrons de ne plus voir flotter sur nos citadelles le drapeau qui menait nos pères à la victoire!

Ah! qu'ils sont heureux les morts de Carillon, eux qui croyaient, en expirant, qu'une ère de victoire s'ouvrait pour la Nouvelle-France. Dormez tranquilles, chers disparus, qui avez donné votre vie gaiement, l'espérance au cœur et le sourire aux lèvres. Vous n'aurez pas l'immense douleur d'assister à la défaite du drapeau fleur-de-lysé.

Ah! Madame, Dieu donna à votre époux l'amer bonheur de mourir en même temps que mouraient toutes nos espérances. Songez comme il eût souffert s'il eût survécu à la défaite!

Pardonnez-moi, Madame, si ma plume fait mal à votre douleur. Elle ne veut que la consoler, mais elle est bien inhabile. Permettez-moi de pleurer avec vous.

Ce fut le treize septembre que mourut le grand héros regretté de toute la Nouvelle-France. Les Anglais avaient rangé leurs troupes sur les plaines d'Abraham.

(1) Reproduit de la *Nouvelle-France*, de Québec.

et cet endroit, si paisible d'ordinaire, devint le théâtre d'un terrible combat. Ah! Madame, que nous avons prié ce jour-là pour ceux qui combattaient! Monsieur le Marquis blessé dans la mêlée, fut transporté en ville. Les gens l'entouraient en pleurant. Ils sentaient bien —les malheureux— qu'en perdant leur chef bien-aimé, c'était un père que le Ciel leur ravissait!

Madame, il est mort en héros chrétien. Il tenait encore sa vaillante épée, et ses lèvres expirantes baisaient avec amour l'image du Christ qu'il a tant aimé. Il repose dans la chapelle des Ursulines, environné de paix et de silence. Une bombe ennemie avait creusé dans le plancher une ouverture profonde. On lui donna cet étrange tombeau, digne en tout de sa valeur guerrière.

Là, Madame, on priera pour lui, pour sa famille, pour la grandeur de la patrie française, et pour la prospérité de cette seconde patrie qui fut l'objet de son amour et le témoin de sa glorieuse défaite. Les dames Ursulines seront toujours fidèles à son souvenir.

Madame, j'ose vous promettre d'unir mes prières à celles que diront ces anges de dévouement. Pardonnez-moi de nouveau, Madame, si ma sympathie a été indiscrette. Je ne suis qu'une enfant; mais, dans mes veines coule le sang généreux des Montcalm. Permettez-moi, Madame, d'unir ma douleur à la vôtre, et acceptez mes plus profondes sympathies.

Votre respectueuse cousine,

FLEUR-DE-LYS.
(Marguerite F...)

Dictée supplémentaire

LA GUERRE

Les hommes sont tous frères et ils s'entre-déchirent. Les bêtes farouches sont moins cruelles qu'eux. Les lions ne font point la guerre aux lions, ni les tigres aux tigres; ils n'attaquent que les animaux d'espèce différente. L'homme seul malgré sa raison, fait ce que les animaux sans raison ne firent jamais. Mais encore, pour quoi ces guerres? N'y a-t-il pas assez de terre pour en donner à tous les hommes plus qu'ils n'en peuvent cultiver? Combien y a-t-il de terres désertes! Le genre humain ne saurait les remplir. Quoi donc! une fausse gloire, un vain titre de conquérant qu'un prince veut acquérir, allume la guerre dans des pays immenses! Ainsi, un seul homme en sacrifie tant d'autres à sa vanité. Il faut que tout périsse, que tout nage dans le sang, que tout soit dévoré par les flammes, que tout ce qui échappe au fer et au feu ne puisse échapper à la faim, encore plus cruelle, afin que cet homme qui se joue de la nature humaine entière trouve dans cette destruction générale son plaisir et sa gloire. Quelle gloire monstrueuse. Peut-on abhorrer et mépriser des hommes qui ont tellement oublié l'humanité? Non, non, bien loin d'être des demi-dieux, ce ne sont pas même des hommes.

FÉNELON.

ENSEIGNEMENT SPECIAL

Enseignement anti-alcoolique

DICTÉE

Rappelez-vous que l'alcool est un *poison*, qui nécessairement reste poison et agit comme poison alors même qu'on n'en prend qu'un verre. Je ne saurais mieux comparer ce poison qu'à du vert de Paris largement étendu d'eau. Une gorgée de ce liquide ne vous nuira guère; de même un verre d'alcool. Mais que constamment vous buviez l'un ou l'autre de ces poisons, que sans relâche vous en imbibiez votre organisme, nécessairement votre santé en sera ruinée. C'est clair comme il est clair que 2 et 2 font 4. Le poison est dans le corps, il faut qu'il agisse.

R. P. HUGOLIN.

Récitation

O Tempérance,
Sois pour jamais
La force et l'espérance
Des Canadiens français.

O tempérance, avec honneur et gloire
Je veux marcher sous ton noble étendard;
La Croix en main je chanterai victoire,
Je le promets, je le veux sans retard.

ANALYSE

(Phrases à analyser au tableau noir)

1. Eau de vie... eau de mort! Si elle fait vivre ceux qui la vendent, elle tue ceux qui la boivent (*Gui Patin.*)
2. Si le vin est l'œuvre de Dieu, l'ivresse est celle du diable (*S. Jean Chrysostôme.*)
3. On est effrayé du choléra; l'alcool est un bien autre fléau (*Balzac.*)

(*La Tempérance.*)

PROBLEMES ANTI-ALCOOLIQUES

1. Un célèbre statisticien français a constaté que les alcooliques fournissent 75% des voleurs; 79% des vagabonds et des mendiants; 50% des assassins; 57% des incendiaires. Calculez le nombre d'alcooliques qu'il y aurait sur 3600 individus condamnés dans chaque catégorie.

$$\text{Solution: } 3600 \times 0.75 = 2700.$$

$$3600 \times 0.79 = 2844.$$

$$3600 \times 0.50 = 1800.$$

$$3600 \times 0.57 = 2052.$$

2. Depuis 25 ans un ivrogne a dépensé en moyenne \$4 par mois en boisson, et il a perdu trois jours de travail dans le même espace de temps. Sa journée lui rapporte en moyenne \$1.50.

Calculez ce que lui a fait perdre son exécration passion.

$$\text{Solution: } \$4 \times 12 \times 25 = \$1200.$$

$$\$1.50 \times 3 \times 12 \times 25 = \$1350.$$

$$\$1200 + \$1350 = \$2550. \text{ Rép.}$$

 Agriculture

 Composition

VIVONS AUX CHAMPS

Le *Rat des champs* a été invité à un festin par le *Rat de ville*, mais la fête a été troublée par l'arrivée soudaine des maîtres de la maison. De retour à son humble logis, il raconte sa mésaventure et vante les avantages d'une vie modeste et retirée.

CANEVAS.—I. Préambule.—II. Récit de l'aventure.—III. Réflexions et conseils.

DÉVELOPPEMENT

I. « Déjà de retour!... dites-vous? Ah! mes amis, que ne suis-je toujours demeuré aux champs paternels! Oui, oui, me voilà, aussi content de retrouver mon trou que j'étais avide d'en sortir, et aussi penaud maintenant—je l'avoue—que j'étais fier à mon départ.

A voyager, l'on s'instruit... à ses dépens quelquefois. C'est mon cas, mes amis je vous le dis, l'oreille basse, et, mettant de côté tout orgueil, je veux, afin de vous être utile, vous conter ma mésaventure.

II. Vous savez combien alléchantes furent les propositions du *Rat de ville*, combien tentante fut son invitation. J'y cédaï, hélas! la jeunesse a tant de confiance!

Nous partimes; après un voyage assez agréable, nous arrivâmes à son logis.

Tout gonflé d'amour-propre, le citadin me promène en de vastes salles somptueuses; il me conduit à une table chargée de mets succulents. Ah! mes amis, quel régal!

quelle bombance ! Jamais, ni vous, ni moi, n'avions imaginé pareille abondance et pareille recherche de victuailles. Il y avait de tout, là, à notre portée, étalé sur des tapis. J'étais ébahi, stupéfait, et ne savais vraiment quel mets choisir, lorsque, tout à coup, crac ! un bruit formidable retentit. « Vite ! vite ! détalons ! » crie le camarade en fuyant.

Je ne fus pas plus brave, je l'avoue, et le suivis en un petit coin noir où, ma foi, nous n'étions guère au large. Je sentais l'ami trembler à mes côtés.

Cependant le bruit cessa, et l'autre, mettant le nez au vent, me dit tout bas : « Viens, nous pouvons retourner à notre fête.—Oh ! que nenni, mon cher, lui dis-je. Je tiens plus à ma vie qu'à la bonne chère. Adieu, je m'en vais chez moi. Si j'y vis de peu, j'y vis en paix, cela suffit. » Et me voilà.

III. Oui, oui, mes enfants, restons aux champs. Le sort le plus obscur est encore le plus beau, et surtout le plus sûr.

A grignoter nos noisettes, nous sommes libres, heureux et contents ; nos plaisirs sont simples, mais la quiétude les rend meilleurs : la crainte corrompt trop souvent les jouissances magnifiques.

L'esprit libre et le cœur en paix : en faut-il plus pour vivre heureux ?

Pour moi, j'en ai fait l'expérience et je n'échangerai jamais, je vous l'assure, la motte de gazon qui me sert d'abri contre le palais des citadins. L'expérience m'a rendu sage ; qu'elle vous serve aussi, mes enfants, et vous engage à demeurer, tant que vous vivrez, aux lieux qui vous ont vus naître, où vous avez grandi, également éloignés du besoin et des dangers de la richesse. Contentez-vous de peu, un petit chez soi vaut mieux que la moisson d'or chez autrui. Laissons au Rat de ville ses splendeurs et ses festins, et restons humbles mais libres en notre trou.

(L'Ecole et la famille.)

PROBLEMES AGRICOLES

1. Pour la nourriture des veaux de boucherie, le cultivateur peut employer le lait pur, ou le lait écrémé additionné de 2 onces de fécule (a) par pinte. Quel bénéfice aurait-on à employer ce dernier mode d'élevage, sachant que le veau absorbe en moyenne 9.68 pintes de lait par jour, que le lait pur se vend \$0.06 la pinte et le lait écrémé \$0.012, et que la fécule toute préparée se vend \$3.60 le quintal ?

(a) *Fécule*.—Partie farineuse des graines et de certains tubercules et racines.

Solution : Lait nécessaire pour 4 semaines : $9.68 \times 28 = 271.04$ pintes.

Valeur du lait pur : $\$0.06 \times 271.04 = \16.2624 .

Prix de 2 onces de fécule : $(\$3.60 \times 2) \div (100 \times 16) = \0.0045 .

Prix d'une pinte de lait écrémé, avec 2 onces de fécule :

$\$0.012 + \$0.0045 = \$0.0165$.

Ce dernier mode d'élevage coûterait donc $\$0.0165 \times 271.04 = \4.47 .

Bénéfice : $\$16.26 - \$4.47 = \$11.79$.

2. Un propriétaire possède un pré clos de 3 acres qui lui revient à \$280 l'acre. Au printemps, il achète 2 bœufs pour \$213, et leur fait manger l'herbe de son pré. A l'automne, il les revend \$269.10. Sachant que les cotisations, l'intérêt de l'argent avancé et l'entretien de la clôture représentent une somme de \$12, calculez le revenu net et le revenu pour % de la propriété.

Solution: Le pré a coûté $\$280 \times 3 = \840 .

Gain sur les bœufs: $\$269.10 - \$213 = \$56.10$.

Il faut en retirer les frais annuels: $\$56.10 - \$12 = \$44.10$.

$\$44.10 \div 840 = 0.0525 = 5\frac{1}{4}\%$.

3. La ration journalière d'un mouton est ainsi composée par un cultivateur:

Pommes de terre: $5\frac{1}{2}$ livres à \$0.60 le quintal;

Foin haché: $\frac{3}{4}$ de livre à \$12.70 la tonne;

Sel: .0066 de livre à \$1.36 le quintal;

Foin en bottes: $1\frac{1}{3}$ livre à \$10.88 la tonne.

Quelle est dans ces conditions: 1° la dépense mensuelle d'entretien d'un troupeau de 375 moutons; 2° la dépense journalière du troupeau; 3° la dépense journalière par mouton? (*Le mois sera compté de trente jours*).

Pommes de terre: $(0.60 \div 100) \times 5.5 = \0.033

Foin haché: $(\$12.70 \div 2000) \times \frac{3}{4} = \0.0047625

Sel: $(\$1.36 \div 100) \times 0.0066 = \0.00009

Foin en bottes: $(\$10.88 \div 2000) \times 1\frac{1}{3} = \0.00725

Prix de la ration journalière: $\$0.0451025$

Dépense journalière pour le troupeau: $\$0.0451025 \times 375 = \16.913

Dépense mensuelle. $\$16.913 \times 30 = \50.74 .

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE ET CALCUL MENTAL

A 358
Un nombre
coupris entre
100 et 1000

X
Multiplié
par
et réciproquement

600
Un nombre
exact
de centaines

Je dis:

6 fois 350, 2100;

6 fois 8, 48, et 2100, 2148 centaines ou 214800.

RÈGLE.—On multiplie par les centaines du nombre exact de centaines, et l'on obtient des centaines.

REMARQUES.—I. Les deux nombres ne contiennent que des centaines.

$$800 \times 600$$

NOTE.— $100 \times 100 = 10000$. (1 centaine \times 1 centaine = 1 dizaine de mille). Le produit des centaines par des centaines donne des dizaines de mille.

Je dis : 6 fois 8, 48 dizaines de mille ou 480000.

II. Un nombre ne contenant que des centaines et des dizaines par un nombre de centaines.

$$240 \times 300$$

Je dis : 3 fois 24, 72 mille ou 72000.

Donnez le résultat des multiplications suivantes :

400×600	600×300	250×900	304×800	400×216
300×700	340×500	560×400	215×700	500×112
200×800	480×600	175×400	105×300	800×342
500×900	160×700	142×600	300×124	900×436

2. Que coûtera une terre de 400 acres à \$300 de l'acre?

Solution : 4 fois 3, 12 dizaines de mille, \$120000.

3. Que coûteront 180 chevaux à \$150 par tête?

Solution : 18 fois 15, 270 centaines ou 27000.

4. Que coûteront 300 chevaux à \$120 par tête?

Solution : 3 fois 12, 36 mille, \$36000.

5. Que coûteront 800 verges de soie à \$2.40 la verge?

Solution : 8 fois 24, 192 mille, 192000 sous, ou \$1920.

6. Un industriel a à son emploi 246 employés qui reçoivent en moyenne \$400 par année : quelle somme dépense-t-il pour gages par année?

Solutions 4 fois 200, 800, 4 fois 46, 184 et 800, 984 centaines, \$98400.

7. Que coûteront 600 verges de soie à \$1.48 la verge?

Solution : 6 fois 140, 840, 6 fois 8, 48, et 840, 888 centaines de sous, \$888.

8. Quel est le poids du chargement d'un navire qui transporte 400 caisses pesant chacune 525 livres?

Solution : 4 fois 500, 2000, 4 fois 25, 100, et 2000, 2100 centaines, 210000 livres.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

1. Un marchand a acheté 4 pièces de drap à raison de \$3.58 la verge. la première contient 54 verges ; la deuxième 65 verges, la troisième 72 verges, et la quatrième 96 verges. Combien a-t-il dépensé?

Solution : $54 + 65 + 72 + 96 = 287$ verges, le nombre total de verges.

$\$3.58 \times 287 = \1027.46 . Rép.

2. Par quel nombre faut-il multiplier 198 pour avoir 48114?

Solution: $48114 \div 198 = 243$. *Rép.*

3. La somme de deux nombres est 672; leur différence est 184; quels sont les nombres?

Solution: Si de 672 on soustrait 184 on trouvera un nombre qui sera égal à deux fois le plus petit des deux nombres.

$672 - 184 = 488 = 2$ fois le plus petit des deux nombres.

$488 \div 2 = 244$, le plus petit nombre.

$244 + 184 = 428$, le plus grand des deux nombres.

Autre solution: Si à 672 on ajoute 184 on trouvera un nombre qui sera égal à deux fois le plus grand des deux nombres.

$672 + 184 = 856 = 2$ fois le plus grand nombre.

$856 \div 2 = 428$, le plus grand nombre.

$428 - 184 = 244$, le plus petit nombre.

4. Un cultivateur possède 674 moutons qu'il veut vendre \$3326. Il en vend d'abord 359 à \$4 par tête. Combien doit-il vendre chacun de ceux qui lui restent?

Solution: $\$4 \times 359 = \1436 , le produit de la 1^{ère} vente.

$\$3326 - \$1436 = \$1890$, le produit de la 2^e vente.

$674 - 359 = 315$, nombre de moutons vendus en 2^{ème} lieu.

$\$1890 \div 315 = \6 . *Rép.*

5. Une lingère a vendu 15 douzaines et demie de chemises pour \$158.10. Sachant que la douzaine lui coûtait \$8.40, calculez combien elle a gagné sur chaque chemise.

Solution: $15 \times 12 = 180$ chemises dans 15 douzaines.

Dans une demi-douzaine 6.

$180 + 6 = 186$ chemises.

$\$158.10 \div 186 = \0.85 , le prix de vente d'une chemise.

$\$8.40 \div 12 = \0.70 , le prix d'achat d'une chemise.

$\$0.85 - \$0.70 = \$0.15$, le gain sur une chemise.

6. Un ouvrier a travaillé pendant 93 jours et il a reçu \$203.47; pendant 29 jours il a été payé \$1.83 par jour. Dites combien il a été payé par jour pendant le reste du temps; dites combien il a eu en moyenne par jour pendant tout le temps.

Solution: $\$1.83 \times 29 = \53.07 , somme reçue pour les 29 jours.

$93 - 29 = 64$, nombres de jours qui restent.

$\$203.47 - \$53.07 = \$150.40$, somme gagnée en 64 jours.

$150.40 \div 64 = \$2.35$, taux par jour.

$\$203.43 \div 93 = \2.19 , salaire moyen par jour.

7. Un marchand a payé \$316.82 pour une pièce d'étoffe de 146 verges. Combien doit-il vendre 52 verges de cette étoffe, sachant qu'il veut gagner \$0.58 par verge?

Solution: $\$316.82 \div 146 = \2.17 , le coût d'une verge.

$\$2.17 + \$0.58 = \$2.75$, le prix de vente d'une verge.

$\$2.75 \times 52 = \143 . *Rép.*

8. Un ouvrier gagne \$1.53 par jour qu'il travaille, et sa dépense journalière est de \$0.46. Combien doit-il travailler de jours par an pour économiser \$288.04?

Solution: $\$0.46 \times 365 = \167.90 , la dépense annuelle.

$\$288.04 + \$167.90 = \$455.94$, somme qu'il faut gagner dans un an.

$\$455.94 \div \$1.53 = 298$ jours. *Rép.*

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. J'ai payé les $\frac{5}{11}$ de mes dettes, et je dois encore \$12.84. Combien devais-je?

Solution: $\frac{11}{11} - \frac{5}{11} = \frac{6}{11}$, la partie de mes dettes qui me reste à payer.

$\frac{6}{11}$ de mes dettes = \$12.84

$\frac{1}{11}$ " " " = 12.84/6

$\frac{11}{11}$ " " " = 12.84 $\times \frac{11}{6} = \$2.14 \times 11 = \23.54 .

2. Un jeune homme de 30 ans interrogé sur l'âge de sa sœur, répond: Mon âge égale une fois et deux tiers celui de ma sœur. Calculez l'âge de ma sœur.

Solution: Les $\frac{3}{3}$ de l'âge de la sœur + les $\frac{2}{3}$ de l'âge de la sœur = les $\frac{5}{3}$ de l'âge de la sœur = 30 ans

$\frac{1}{3}$ de l'âge de la sœur = $\frac{30}{5}$

$\frac{3}{3}$ de l'âge de la sœur = $30 \times \frac{3}{5} = 18$. *Rép.*

3. Une propriété est estimée à \$2698. Une personne en possède les $\frac{16}{19}$ et elle vend les $\frac{2}{5}$ de sa part; combien en retire-t-elle?

Solution: $\frac{2}{5}$ de $\frac{16}{19} = \frac{6}{19}$, la portion vendue.

$\frac{6}{19}$ de \$2698 = $6 \times 142 = \$852$. *Rép.*

4. A quelle heure après midi, la grande aiguille sera-t-elle à mi-chemin entre le chiffre romain XII et la petite aiguille?

Solution: La grande aiguille parcourt 12 espaces pendant que la petite en parcourt 1; la grande parcourt 1 espace pendant que la petite parcourt $\frac{1}{12}$ d'espace.

A midi 5 espaces séparent les 2 aiguilles.

La moitié de la distance qui les sépare = $\frac{5}{2}$.

$\frac{12}{12} - \frac{1}{2}$ de $\frac{1}{12} = \frac{12}{12} - \frac{1}{24} = \frac{24}{24} - \frac{1}{24} = \frac{23}{24}$.

$\frac{5}{2} \div \frac{23}{24} = \frac{5}{2} \times \frac{24}{23} = \frac{60}{23} = 2\frac{14}{23}$.

Réponse: $2\frac{14}{23}$ minutes après-midi.

5. La somme nécessaire pour payer les gages de B pendant $30\frac{5}{6}$ jours ne suffirait que pour $24\frac{2}{3}$ jours de travail de A; pendant combien de jours

cette somme serait-elle suffisante pour payer l'ouvrage de A et de B travaillant ensemble ?

Solution : $\frac{1}{30\frac{5}{6}}$ de la somme = le salaire journalier de B.

$\frac{1}{24\frac{2}{3}}$ de la somme = le salaire journalier de A.

Multipliant les 2 termes de la 1^{ère} fraction par 6 et ceux de la 2^{ème} par 3, on a :

$\frac{6}{185}$ de la somme = le salaire journalier de B.

$\frac{3}{74}$ de la somme = le salaire journalier de A.

$\frac{6}{185} + \frac{3}{74} = \frac{12}{370} + \frac{15}{370} = \frac{27}{370}$ de la somme, ce qu'il faudrait payer pour 1 journée de travail de A et B.

$\frac{27}{370}$ de la somme = 1 jour des deux.

$\frac{1}{370}$ " " " = $\frac{1}{27}$ de jour des deux.

$\frac{370}{370}$ " " " = $1 \times \frac{370}{27} = \frac{370}{27} = 13\frac{19}{27}$ jours. *Rép.*

A et B partent d'un même point et voyagent dans la même direction. A voyage à raison de 9 milles par heure. A reste constamment en avant de B d'une distance égale au cinquième de la distance parcourue par B. Combien B fait-il de milles par heure ?

Solution : Au bout de 1 heure A a parcouru 9 milles. Le trajet fait par B dans 1 heure + $\frac{1}{5}$ de la distance parcourue par B dans 1 heure = 9 milles.

$\frac{5}{5}$ du trajet de B + $\frac{1}{5}$ du trajet de B dans 1 hre = 9 milles.

$\frac{1}{5}$ du trajet de B dans 1 hre = $\frac{9}{6}$ de mille.

$\frac{5}{5}$ du trajet de B dans 1 hre = $9 \times \frac{5}{6} =$

$4\frac{5}{6} = 7\frac{1}{2}$ milles par heure. *Rép.*

7. En vendant un cheval je demande un prix supérieur de $\frac{3}{4}$ au prix coûtant, mais je diminue le prix demandé de $\frac{2}{5}$; mon bénéfice est quelle fraction du prix coûtant ?

Solution : Le prix coûtant = $\frac{4}{4}$.

Le prix demandé = $\frac{4}{4} + \frac{3}{4} = \frac{7}{4}$ du prix coûtant.

$\frac{2}{5}$ de $\frac{7}{4} = \frac{7}{10}$ du prix coûtant = la diminution.

$\frac{7}{4} - \frac{7}{10} = \frac{35}{20} - \frac{14}{20} = \frac{21}{20}$ du prix coûtant = le prix de vente.

$\frac{21}{20}$ du prix coûtant — $\frac{20}{20}$ du prix coûtant = $\frac{1}{20}$ du prix coûtant, le bénéfice. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

1. Un marchand a acheté deux pièces d'étoffe de même qualité, dont les prix sont entre eux comme 8 est à 7. La première a 39 verges de plus que la seconde et sa largeur n'est que les $\frac{5}{6}$ de celle de cette dernière. Il les a revendues \$703.125, en faisant un bénéfice de 25% sur le prix d'achat. On

demande les longueurs respectives des deux pièces et le prix d'achat de la verge de chacune.

Solution: $\$703.125 \div 1.25 = \562.50 , le coût des deux pièces.

Le prix des étoffes étant entre eux comme 8 à 7; la première a été payée les $\frac{8}{15}$ de toute la somme et la deuxième les $\frac{7}{15}$ de toute la somme.

$\frac{8}{15}$ de $\$562.50 = \300 , prix de la 1ère pièce.

$\frac{7}{15}$ de $\$562.50 = \262.50 , prix de la 2de pièce.

Si la 1ère pièce, la plus longue, avait eu la largeur de la seconde, elle aurait été payée $\$300 \times \frac{6}{5} = \360 .

Ainsi si les deux pièces avaient la même largeur les prix auraient été de $\$360$ et $\$262.50$.

La différence, $\$97.50$, dans les prix, provient de ce que la 1ère pièce est plus longue que la 2de de 39 verges.

$97.50 \div 39 = \$2.50$ la verge, le prix d'une verge de l'étoffe le plus large.

$\frac{5}{6}$ de $\$2.50 = \$2.08\frac{1}{3}$, le prix d'une verge de la 1ère pièce.

$\$300 \div \$2.08\frac{1}{3} = 144$ verges, longueur de la 1ère pièce.

$\$262.50 \div \$2.50 = 105$ verges, longueur de la 2de pièce.

2. Une prairie rapporte en moyenne 1640 livres de foin par acre et le regain équivaut au quart de la récolte en foin. Les frais de culture, de fauchage, de *tare*, etc., sont évalués à $\$7.15\frac{3}{4}$ par acre, et le prix du foin est de $\$12.50$ la tonne. Quelle est l'étendue de la prairie, sachant que l'on a payé $\$1131$ et qu'on a ainsi placé son argent à 6%?

Solution: $1640 + \frac{1}{4}$ de $1640 = 1640 + 410 = 2050$ livres, le poids de la récolte sur 1 acre.

$(\$12.50 \times 2050) \div 2000 = \$12.81\frac{1}{4}$, la valeur de la récolte d'une acre.

$\$12.81\frac{1}{4} - \$7.15\frac{3}{4} = \$5.65\frac{1}{2}$, le bénéfice fait sur 1 acre.

$\$1131 \times 0.06 = \67.86 , le bénéfice total.

$\$67.86 \div \$5.655 = 12$ acres. *Rép.*

3. En vendant du café à raison de 10 livres pour une certaine somme un épicier réalisa un bénéfice de 25%; peu de temps après il ne donna que $8\frac{3}{4}$ livres pour cette somme. De combien pour cent était son bénéfice dans le deuxième cas?

Solution: Soit $\$1$ ce que l'épicier avait payé pour le café à la livre.

$\$1. + \$0.25 = \$1.25$, le prix de vente d'une livre.

$\$1.25 \times 10 = \12.50 , le prix de vente de 10 livres.

Lorsque l'épicier changea le prix il ne donna que $8\frac{3}{4}$ livres pour $\$12.50$.

$\$12.50 \div 8\frac{3}{4} = \$12.50 \times \frac{4}{35} = \$1.42\frac{6}{7}$, le prix de vente d'une livre dans le second cas.

$\$1.42\frac{6}{7} - \$1. = \$0.42\frac{6}{7} = 42\frac{6}{7}\%$. *Rép.*

4. Dans une spéculation A a droit aux $\frac{4}{9}$ des profits et B au reste. Après que A a pris $33\frac{1}{3}\%$ de sa part et B 45% de la sienne le reste est divisé équitablement entre eux en donnant à B $\$100$ de plus qu'à A. On demande le montant total des profits.

Solution: $33\frac{1}{3}\%$ de $\frac{4}{9}$ du tout = $0.33\frac{1}{3} \times \frac{4}{9} = 0.14\frac{22}{77}$ ou $14\frac{22}{27}\%$ du tout.

45% de $\frac{5}{9}$ = $0.45 \times \frac{5}{9} = 0.25 = 25\%$ du tout.

A avait droit à $\frac{4}{9}$ du tout, c'est-à-dire à $0.44\frac{4}{9} = 44\frac{4}{9}\%$ du tout.

Il a pris $14\frac{22}{27}\%$.

Il lui reste à prendre $44\frac{4}{9}\% - 14\frac{22}{27}\% = 29\frac{17}{27}\%$

B avait droit à $\frac{5}{9}$ du tout ou $0.55\frac{5}{9} = 55\frac{5}{9}\%$ du tout.

Il a pris 25% du tout.

Il lui reste à prendre $55\frac{5}{9}\% - 25\% = 30\frac{5}{9}\%$.

La différence entre $30\frac{5}{9}\%$ et $29\frac{17}{27}\% = \$100$.

$0.30\frac{5}{9} - 0.29\frac{17}{27} = \100 .

$0.00\frac{25}{27} = \$100$.

100% ou la somme totale = $\$100.00 \div 0.00\frac{25}{27} = \10800 .

5. Deux hommes A et B ont chacun un cheval qu'ils veulent vendre à C. A demande un certain prix et B demande $33\frac{1}{3}\%$ de plus. Alors A diminue son prix de $16\frac{2}{3}\%$ et B diminue le sien de 20% . Dans ces conditions C achète les deux chevaux et verse la somme de $\$307.80$. Combien chacun avait-il demandé tout d'abord?

Solution: Soit $\$1$ le prix demandé par A. Alors $\$1.33\frac{1}{3}$ le prix demandé par B.

$\$1 - 16\frac{2}{3}\%$ de $\$1 = \$1 - \$0.16\frac{2}{3} = \$0.83\frac{1}{3}$, le prix de vente de A.

$\$1.33\frac{1}{3} - 20\%$ de $\$1.33\frac{1}{3} = \$1. - \$0.26\frac{2}{3} = \$1.06\frac{2}{3}$, le prix de vente de B.

$\$0.83\frac{1}{3} + \$1.06\frac{2}{3} = \$1.90$, le prix de vente des deux chevaux.

A avait demandé primitivement autant de fois $\$1$ qu'il y a de $\$1.90$ dans $\$307.80$.

$\$307.80 \div \$1.90 = \$162$, prix demandé par A. *Rép.*

B avait demandé primitivement autant de fois $\$1.33\frac{1}{3}$ qu'il y a de fois $\$1.90$ dans $\$307.80$.

$(\$307.80 \div \$1.90) \times 1.33\frac{1}{3} = 162 \times \$1.33\frac{1}{3} = \$216$. *Rép.*

6. Mon agent, dans une autre ville, fait vendre une consignment que je lui avais envoyée et avec les recettes, après avoir déduit sa commission de 5% pour la vente, il m'achète du beurre et du fromage au montant de $\$6000$. La commission pour acheter est de 3% . Pour quelle somme a-t-il vendu les marchandises?

Solution: $\$6000 \times .03 = \180.00 , commission sur l'achat.

$\$6000 + 180 = \6180 , ce qui restait après que mon correspondant eût déduit sa commission pour la vente.

$\$6180 \div 0.95 = \$6505.26\frac{6}{19}$. *Rép.*

LANGUE ANGLAISE

English Dictation and Composition

PART I

THE BRAVE SIR JOHN MOORE

John Moore was born at Glasgow in the year 1761. Very early in life he made up his mind to be a soldier; and when he entered the army he was only fifteen years of age. His first great feat of arms was performed in the island of Corsica. Here, in the attack on the fort of Calvi, he headed a splendid bayonet charge; and, though severely wounded, pressed on gallantly, and at length succeeded in storming the fort. When he returned to England he was made a Knight of the Bath and was henceforth known as Sir John Moore. In 1768, during the Peninsular War, he was sent out to help the Spaniards in their struggle with the French. He found great difficulties in his way; for the Spanish troops were badly drilled and wretchedly organised. They were almost useless to him; and when the French with a large force pressed upon him, he was forced to retreat across the Peninsula.

PART II

The retreat was difficult and dangerous; the French were eager in pursuit, and their troops far outnumbered his; it was winter, too, and deep snow hindered the march and chilled the courage of his men. Amid all these hardships, Moore never for a moment gave way. He would not ride his horse, but marched on foot through the snow, cheering on his men, and sharing all their hardships and sufferings. Corunna was at length reached; and here he faced about, and turned upon the French. After a long and bloody battle he defeated them; but he himself was mortally wounded. His soldiers "buried him darkly at dead of night." There he lies, "alone in his glory." That in a strange land, but yet, "in the grave where a Briton has laid him." That grave is marked by a monument which was raised to his memory by his brave and chivalrous enemy, the French Marshal Soult.

PART I

- OUTLINE.—1. Sir John Moore born at Glasgow.
2. He enters the army.
3. His first feat of arms in Corsica.
4. He heads a charge against Calvi, and takes the fort.
5. He is made a Knight of the Bath.
6. He receives a command in the Peninsular War.
7. He finds great difficulties with the Spaniards.
8. He is forced by the French to retreat.

PART II

- OUTLINE.—1. The retreat is difficult; deep snow, etc.
 2. Moore does not lose courage.
 3. He marches on foot cheering his men.
 4. At Corunna he faces round.
 5. He defeats the French; he himself is mortally wounded.
 6. He is buried at "dead of night."
 7. He lies in a strange land.
 8. His grave is marked by a stone erected by Marshal Soult.

Taken from *Meiklejohn's Fables, Anecdotes, and Stories for teaching Composition.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Association des Institutrices catholiques de Québec

(Séance du 2 novembre 1909)

Présents: Rvd P. A.-N.-Th. Valiquet, O. M. I., chapelain; MM. les Inspecteurs P.-A. Roy, L.-A. Guay, H. Nansot et L.-P. Goulet.

Institutrices: Mlle A. Dionne, Présidente, Sillery; Mlle E. Trumble, Vice-présidente; Mlle O. Ferland, Trésorière; Mlles E. Morin, Z. Ferland, C. Pagé, de Québec; Mlle N. Dussault, des Ecureuils; Mlle P. Turcot, Lévis; Mlle A. Vézina, Cap Saint-Ignace; Mlle L. Ruelland, St-Jean-Chrysostôme; Mlle R. Parant, Beauport et Mlle M.-Lse Pepin, Secrétaire, de Québec.

Après la prière, prononcée par le R. P. Chapelain, la séance fut ouverte par Mlle A. Dionne.

Le procès-verbal de la dernière séance fut adopté à l'unanimité.

Proposé par Mlle E. Trumble, secondé par Mlle A. Vézina, et résolu: « Que l'Association des Institutrices catholiques de Québec repoussent les propositions naguère émises de séparer le Fonds de pension en deux sections distinctes: une pour les instituteurs et l'autre pour les institutrices. »

Proposé par Mlle R. Parant, secondé par Mlle L. Ruelland, et résolu: « Que copie de cette résolution soit expédiée au Conseil de l'Association de Montréal. »

Proposé par Mlle A. Vézina, secondé par Mlle E. Morin, et résolu: « Que l'élection soit remise en juillet 1910, afin de ne pas faire coïncider en la même année, la réunion générale et les élections. Les déléguées auraient à déboursier deux fois les frais de voyage, et c'est une dépense un peu élevée pour les institutrices éloignées de Québec. »

Proposé par Mlle M.-H. Dussault, secondé par Mlle E. Morin, et résolu: « Que les dépenses de voyage des conseillères et les indemnités votées à Mlles la trésorière et la secrétaire soient payées à cette séance. »

Proposé par Mlle M.-Lse Pepin, secondé par Mlle N. Dussault, et résolu: « Que de sincères remerciements soient de nouveau offerts au distingué et si dévoué chapelain de l'Association pour son zèle inlassable à servir la cause des institutrices; » aussi: « Que ces remerciements s'étendent à MM. les Inspecteurs présents à cette séance. »

Un bien sincère merci est également voté à M. le Directeur de *L'Enseignement Primaire* pour la publication, dans son intéressante revue, de tout ce qui peut intéresser et encourager les fonctionnaires de l'enseignement primaire, tel que le discours de Bienvenu du Rvd Père A.-N.-Th. Valiquet à la séance du 6 juillet.

A cette séance, MM. les Inspecteurs A. Roy, L.-A. Guay et H. Nansot étaient présents; leurs noms ont été oubliés dans le compte-rendu de septembre: oubli du typographe, sans doute.

M.-LSE PEPIN,
Sec. de l'Association,
68, Desfossés, Québec.

Une galerie historique intéressante

Nous avons lu avec plaisir la note qui suit dans la *Presse* du 17 novembre :

« L'honorable M. Pierre Boucher de la Bruère, était ce matin l'objet d'une très sympathique démonstration au cours de laquelle son portrait à l'huile lui fut présenté par l'archevêque de Montréal au nom des membres du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

« C'est M. l'abbé Dubois, principal de l'École normale Jacques-Cartier, qui a eu la délicate idée de ménager cette surprise au Surintendant de l'Instruction publique. Ce dernier avait commandé, pour les installer dans la salle de réunion du conseil, les portraits de ses prédécesseurs, le docteur Jean-Baptiste Meilleur, l'hon. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et l'honorable Gédéon Ouimet. Il pouvait donc s'attendre à ce que son portrait figurât un jour dans la galerie des surintendants défunts pour continuer la série qu'il avait commencée, mais il se voit conférer, de son vivant, un honneur que les autres n'ont obtenu qu'après leur mort.

Le signataire de la toile, M. Charles Gill, professeur de dessin à l'École normale Jacques-Cartier et peintre bien connu, mérite tous les éloges pour son robuste talent de portraitiste. Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir photographier ce portrait que nous mettons, aujourd'hui, sous les yeux de nos lecteurs. »

Qu'il nous soit permis d'ajouter nos sincères félicitations à l'honorable M. de La-Bruère. L'hommage qu'il a reçu de ses distingués collègues du Comité catholique est bien mérité.

Le personnel enseignant tout entier a applaudi ce beau geste du Conseil de l'Instruction publique.

OUVRAGE APPROUVE

LA LETTRE OU LEÇONS DE STYLE ÉPISTOLAIRE, à l'usage des écoles primaires.— Joli recueil de Lettres et de Préceptes épistolaires approuvé par le Conseil de l'Instruction publique. Voilà un petit livre qui rendra de grands services aux institutrices dans l'enseignement de la composition française. En vente à Québec, chez J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, et chez J.-P. Garneau, 6, rue de la Fabrique.

ERRATA

A la vingt-deuxième ligne de la page 218, remplacer : 29 septembre dernier par 29 septembre 1908.

Changements ministériels

L'honorable M. Jérémie Décarie, député d'Hochelaga, succède à l'honorable M. R. Roy au poste important de Secrétaire de la Province. M. Roy a été élevé à la magistrature.

C'est l'honorable M. Caron, député de l'Islet, qui remplace M. Décarie au ministère de l'Agriculture.

AVIS IMPORTANT

Prière de se rappeler que l'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance. Canada : \$1.25.—Étranger : \$1.50.

Boîte 125, H. V., Québec.

La librairie classique J. A. Langlais & fils.

Consultez notre catalogue. Si vous ne l'avez pas, faites en la demande, il vous sera adressé *gratuitement*. Pour l'ouverture des classes, voyez si vous avez besoin des articles suivants :

Tableaux noirs.—*Cartes géographiques.*—*Pupitres pour écoles.*—*Globes terrestres*, etc., etc.

Avez-vous le *Journal d'Appel* approuvé : celui de J. N. Miller ?

Il vous faut aussi des classiques. Nous les avons tous.

Nous vous signalons les livres suivants qui sont recommandés par le Conseil de l'Instruction publique :

Pédagogie, par MM. Rotureau, Magnan et Ahern, nouvelle édition entièrement refondue et augmentée ;

Analyse grammaticale et logique, par C.-J. Magnan ;

Connaissances Usuelles, par N. Tremblay ;

Hygiène par le Dr. Paradis, le seul traité approuvé.

Comptabilité agricole et domestique par Dallaire.

Et aussi :

Instruction Civique par C.-J. Magnan : nouvelle édition approuvée le Conseil de l'Instruction publique.

Cours de langue anglaise, par l'abbé Chamberland.

Espérant être favorisé de vos bonnes commandes, nous demeurons,

Vos bien dévoués,

LA CIE J. A. LANGLAIS & FILS,

177 Rue St-Joseph, Québec

Manuel des Sciences usuelles, par les abbés Huard et Simard (approuvé par le Conseil de l'Instruction publique.) In-12 de 380 pages. Illustré de 234 vignettes. Cartonnage papier.

2e édition. Prix : \$0.75 l'ex.—Prix spécial à la douzaine. A l'usage des instituteurs, institutrices et des personnes qui se préparent à obtenir les brevets d'enseignement.

Cette édition n'est en vente que chez M. l'abbé V.-A. Huard, à l'Archevêché de Québec.

ENSEIGNEMENT PAR LES YEUX

TABLEAUX MURAUX

POUR LES ÉCOLES ET LES FAMILLES

Lecture, écriture, fractions, toisé, musée scolaire d'histoire naturelle, complet, en 116 tableaux avec échantillons variés.

Tableaux de physique: 16 Tableaux avec instruments pour expériences, Tableaux de Leçons de Choses, Anatomie, Hygiène. Anti-alcoolisme, Tuberculose, Mutualité, Soins immédiats aux blessés, Botanique.

Cartes géographiques, Texte anglais ou français, Globes terrestres et Célestes, Globes ardoises, Toile ardoise pour tableaux noirs, Brosses à tableaux, Bouliers-compteurs, Baguettes-indicateurs, etc.

GRANGER FRERES,

Editeurs-Libraires-Papetiers,

43, rue Notre-Dame Ouest, Montréal, Québec.

“ INSTRUCTION CIVIQUE ”

PAR C.-J. MAGNAN

ORGANISATION POLITIQUE, ADMINISTRATIVE ET ECCLESIASTIQUE
DU CANADA

*Manuel conforme au nouveau programme d'études pour les écoles catholiques
de la province de Québec.*

NOUVELLE ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

APPROUVÉE PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

LE SEUL OUVRAGE CANADIEN DU GENRE EN LANGUE FRANÇAISE

PRIX: 30 centins l'unité. A la douzaine et au cent, les réductions suivantes sont faites: aux instituteurs et aux institutrices, aux communautés religieuses et aux marchands: 20%; aux libraires: 40%.

La Cie J.-A. Langlais & Fils, Editeur

177, RUE ST-JOSEPH,

QUEBEC.